

**CONSEIL DU 1<sup>er</sup> ARRONDISSEMENT**

**Séance du mardi 18 juin 2018**

-----

**PROCÈS-VERBAL**

**PRÉSENTS**

M. Jean-François LEGARET,  
M. Emmanuel CALDAGUES, Mme Catherine MATHON,  
M. Marc MUTTI, Mme Martine FIGUEROA,  
M. Baptiste BOUSSARD, Mme Josy POSINE,  
Mme Catherine SALVADOR, Mme Michèle HAEGY,  
Mme Catherine TRONCA, Mme Françoise FILOCHE

**EXCUSÉE**

Mme Martine FIGUEROA, à partir du projet de délibération 2018 DPE 30

\* \* \* \* \*

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18 heures sous la présidence de M. Jean-François LEGARET, Maire du 1<sup>er</sup> Arrondissement.

\* \* \* \* \*

**LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT**

**Désigne** sur proposition de M. Jean-François LEGARET, Mme Michèle HAEGY et Mme Catherine TRONCA en qualité de secrétaires de séance.

**Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil d'Arrondissement du 22 mai 2018**

M. Jean-François LEGARET demande si ce projet procès-verbal appelle des modifications.

Mme Catherine MATHON souhaiterait une précision sur son intervention page 3 au sujet de l'investissement du conseil de quartier Saint-Germain l'Auxerrois. Il est dit : « *en investissement, le conseil de quartier a financé du matériel de pétanque pour organiser le tournoi qui s'était interrompu, l'association s'étant dissoute.* » Elle voudrait une petite précision : « *qui s'était interrompu, lorsque l'association partenaire de pétanque s'est dissoute.* » Car il n'est pas possible de voir de quelle association il est question, alors que c'est le conseil de quartier qui organise. Elle avait parlé de l'association de pétanque Saint-Roch.

M. Jean-François LEGARET constate qu'il s'agit d'une clarification.

Mme Catherine MATHON confirme cela et ajoute qu'il est difficile de voir de quelle association il est question.

M. Jean-François LEGARET précise qu'il s'agit du sixième paragraphe de la page 3. Il cite le passage et propose comme correction : « *le tournoi qui s'était interrompu, l'association organisatrice...* ».

Mme Catherine MATHON corrige : « *association partenaire* ».

M. Jean-François LEGARET propose : « *l'association partenaire étant dissoute* ».

Mme Catherine MATHON explique que cette association ne l'organisait pas vraiment, mais elle s'assurait du bon déroulement des règles de pétanque.

M. Jean-François LEGARET s'enquiert d'autres objections ou demandes de modification. Sous le bénéfice de ces observations, il soumet le procès-verbal au vote, qui est adopté à l'unanimité

M. Jean-François LEGARET souligne que l'ordre du jour appelle un nombre relativement important de délibérations.

Il donne la parole à Mme Catherine TRONCA.

### **Débat sur le grave accident survenu le 6 juin sur le chantier de la Samaritaine, qui a fortement impacté l'école et la crèche de l'Arbre-sec**

Si M. LEGARET en est d'accord, Mme Catherine TRONCA aimerait revenir sur l'accident grave qui s'est déroulé rue de l'Arbre-sec, de manière à avoir des informations légitimes pour répondre aux parents d'élèves qui interpellent les élus de l'opposition régulièrement, connaître précisément les informations de l'APP dont dispose M. le Maire et savoir comment la rentrée prochaine va se passer. Mme Catherine TRONCA estime qu'il aurait été bien que quelqu'un de la Ville ou le Préfet intervienne de façon à faire un point précis, mais elle sait qu'il est toujours difficile de faire coïncider les emplois du temps.

M. Jean-François LEGARET peut donner quelques informations et revenir sur cet accident gravissime qui s'est produit le mercredi 6 juin. M. Emmanuel CADALGUES, M. Baptiste BOUSSARD et Mme Martine FIGUEROA répondront en ce qui concerne la crèche. Le mercredi 6 juin, à 12h06, une partie importante d'un immeuble situé exactement en face de l'école communale de la rue de l'Arbre-sec s'est effondrée. M. LEGARET précise les deux sentiments dominants qui ont occupé tous les élus au cours des heures suivantes : en premier, il s'agit d'un véritable miracle que personne n'ait été écrasé car très précisément à cette heure-là, il y a en règle générale tous les jours au moins 10, 20, 30, jusqu'à 50 parents qui attendent adossés à la barrière (qui a été complètement écrasée sous la chute des blocs). Et rétrospectivement, cette image est effroyable.

Le deuxième sentiment est de se dire qu'un tel accident n'est absolument pas imaginable. Il s'agit d'un des grands chantiers du cœur de Paris. L'opérateur est très important. L'entreprise est très importante. Tout cela est entouré de précautions très développées dont une bâche décorative à l'extérieur. Personne ne peut envisager qu'un effondrement de cette nature puisse se produire.

Certains ont écrit et dit, et M. LEGARET l'a même entendu dire de certains parents, que le chantier de la Samaritaine s'est effondré sur l'école. Ce n'est pas tout-à-fait cela. Ce n'est pas le chantier de la Samaritaine. Celui-ci porte sur deux bâtiments que les élus connaissent bien : tout d'abord, l'ancien bâtiment de la Samaritaine qui va de la Seine jusqu'à la rue Baillet, qui est de construction extrêmement robuste et qui ne risque pas de s'effondrer. L'autre bâtiment est celui entièrement neuf en cours de construction sur la rue de Rivoli. Il est là question d'immeubles très anciens qui ont été conservés, qui sont dans le périmètre du chantier de la Samaritaine, qui vont du numéro 26 au numéro 32 de la rue de l'Arbre-sec. Ce sont des immeubles avec un historique à peu près semblables. Leur construction remonte au XVIIème siècle. Ce sont des bâtiments de bâti en bois et de torchis assez fragiles. Ils ont été conservés dans le cadre d'une opération toujours très contestable sur le plan patrimonial, appelé le « façadisme ». Il s'agit en réalité de ne garder que l'épiderme extérieur d'un immeuble en l'ayant totalement vidé de sa construction, de ses éléments de lecture et de son intérêt historique. Il s'agit de décor.

L'architecte de sécurité de la préfecture de police qui s'est rendu sur les lieux, et que M. LEGARET a interrogé aussitôt après qu'il ait fait sa première investigation, a dit aux personnes qui étaient présentes que dans l'état actuel, l'immeuble ne soutient pas l'échafaudage mais l'échafaudage soutient ce qu'il reste de la façade. A partir de là, la première disposition qui est absolument urgente sur le plan de la mise en sécurité du périmètre consiste à purger les parties instables de cette façade. C'est une opération délicate car, en regardant cela de l'extérieur, il est possible de comprendre que si l'on enlève des morceaux d'échafaudage, la façade continue de tomber. Ce démontage va donc devoir être fait avec beaucoup de minutie.

Pendant que ce démontage doit être fait, ainsi que la purge pour des raisons de sécurité, il est évident que des parties peuvent encore tomber dans la rue et percuter la façade de l'école, comme cela s'est produit lors du premier effondrement, puisque même les carreaux de la porte de l'école ont volé en éclats. Un grand rideau de sécurité a été tendu au milieu de la rue de l'Arbre-sec pour mettre une première protection. Mais une fois que cet immeuble instable sera purgé, le problème ne sera pas réglé et ce sera un retour à la case départ. C'est la raison pour laquelle, pour ne parler que de la stabilité des immeubles en question, M. LEGARET a demandé - et il se battra jusqu'à ce qu'il obtienne satisfaction - que ce soit fait un audit de sécurité intégral non pas seulement de l'immeuble qui s'est effondré mais de tous les immeubles anciens qui sont dans ce périmètre y compris celui de la rue Baillet puisqu'une partie de l'immeuble de la rue de l'Arbre-sec s'est effondré en faisant tomber un mur de refend de l'immeuble de la rue Baillet. Il s'agit d'un audit de sécurité intégral et exhaustif de ces immeubles.

M. LEGARET rappelle que, personnellement, lorsqu'on lui avait présenté les permis de la Samaritaine, il n'était pas partisan de la conservation de ces immeubles-là. L'immeuble de la rue Baillet a un historique et une qualité architecturale indiscutable. En revanche, ceux de l'Arbre-sec n'ont aucune valeur historique et il n'en reste rien. M. LEGARET se demande ce qu'il va se passer sur le plan patrimonial, une fois que les parties manquantes seront tombées et si une fausse façade va être reconstruite. Il ne reste déjà plus que la façade. Il affirme que cela n'a strictement aucun sens. C'est la raison pour laquelle M. LEGARET repose la question aujourd'hui de la conservation de ces immeubles. A titre personnel, il considère que l'abattage complet de ces immeubles serait justifié en raison de l'effondrement qui s'est produit et il ajoute que si cela ne se fait pas, il restera dans l'inconscient collectif des voisins, à commencer par les écoliers, les parents, les enfants de la crèche et les familles, une angoisse plus ou moins surmontée de repenser à cet effondrement et de craindre qu'il ne se produise dans les parties voisines.

Voilà ce que M. LEGARET voulait dire sur la question des bâtiments. Il en vient naturellement à la question humaine et émotionnelle qui est évidemment la plus importante. Il souhaite d'abord rendre vraiment hommage à tous les personnels de l'école et de la crèche, qui ont tous fait preuve d'un sang-froid absolument remarquable, qui n'ont pas communiqué leur angoisse aux enfants, qui ont prévenu les parents et qui ont organisé la vie de l'école dès l'instant de l'effondrement puisqu'à ce moment précis, le service de cantine était en fonctionnement. Le réfectoire a été instantanément déplacé dans la salle de musique. M. Jean-François LEGARET était présent avec M. Emmanuel CALDAGUES et Mme Nathalie AZRIA. Cela a été fait sur-le-champ et dans le bon ordre.

A partir de là, tous se sont interrogés sur la possibilité de faire fonctionner l'école dans de telles conditions. Le premier avis de l'architecte de sécurité de la Préfecture de Police qui est quand même, M. LEGARET le rappelle, l'autorité qui se prononce sur tous les immeubles en péril, a été de dire qu'une partie était tombée, qu'il y avait peu de chances pour que d'autres effondrements se produisent, mais qu'il convenait de prendre des précautions en vidant de toute présence humaine les locaux qui ont leur jour sur la rue de l'Arbre-sec. Cela était matériellement tout-à-fait possible : dans l'école, il existe une certaine marge de manœuvre en ce qui concerne l'utilisation des locaux. Après concertation avec la directrice, les différents enseignants et tous les encadrants, des dispositions ont été prises dès l'après-midi pour que tous les enfants soient réinstallés dans l'autre partie de l'école.

A partir de là, la Mairie s'est interrogée sur la possibilité de rouvrir le lendemain, jeudi 7 juin, l'école et la crèche. Physiquement, dans l'utilisation des volumes intérieurs de l'école et de la crèche, cela n'était pas impossible. Ce qui malheureusement a créé une contrainte insurmontable est le fait que l'accès aux locaux de l'école et de la crèche devait se faire par le numéro 15 de la rue de l'Arbre-sec. Immédiatement, les services de sécurité ont fait les calculs et l'entrée du 15 ne permettait pas le nombre d'unités de passage qui est règlementairement indispensable en cas d'hypothèse d'évacuation simultanée de l'école et de la

crèche. Pour toutes ces raisons, dès l'après-midi du 6 juin, la décision a été prise de dire que l'école pouvait ouvrir le lendemain matin dans les locaux, mais que la crèche ne le pourrait pas. Mme Martine FIGUEROA interviendra sûrement tout à l'heure. Elle a passé la soirée jusqu'à une heure avancée, M. LEGARET en est témoin, avec la directrice de la crèche et les puéricultrices à prévenir les parents, leur demander s'il était possible de trouver une autre solution et envisager des relocalisations de certains nourrissons dans d'autres établissements. Le lendemain, l'école a rouvert mais pas la crèche. Des enseignants ont fait valoir leur droit de retrait et M. DESTRES, des services académiques, est venu sur place et a engagé des discussions. A l'issue de celles-ci, il a été décidé, après changement de stratégie, de délocaliser tous les enfants de l'école qui ont été relogés dans d'autres établissements voisins. M. LEGARET doit, là-aussi, rendre hommage et remercier tous les parents d'élèves qui – il en est témoin – ont tous fait preuve de beaucoup de discipline, de solidarité, de bonne volonté et se sont organisés. Aujourd'hui, la question est réglée pour le quotidien. Les enfants de l'école et de la crèche ne sont plus dans les locaux de l'Arbre-sec.

Vinci et la société de la Samaritaine vont prendre des dispositions pour que la purge soit effectuée assez rapidement. M. Jean-François LEGARET redit qu'il restera ferme sur un point : il exigera que soit effectué un audit de sécurité sur la totalité des immeubles. LVMH devra prendre cet audit à sa charge. M. LEGARET a eu une discussion un peu tendue avec le président de la société de la Samaritaine lors du Conseil d'école mais il ne lâchera pas cette demande dont il fait une exigence. Pour être très clair, il n'est possible d'envisager la réinstallation de l'école et de la crèche dans les locaux de l'Arbre-sec à la rentrée prochaine qu'une fois que des garanties absolues à l'issue de cet audit de sécurité sur la stabilité des immeubles d'en face auront été obtenues. M. LEGARET en fait une condition incontournable sur la réouverture de l'école et de la crèche. Il peut dire que les parents des enfants de la crèche et les parents des élèves de l'école sont toujours, aujourd'hui, dans une attente très impatiente parce qu'ils sont très frustrés de ne pas savoir ce qu'il va se passer, si leur enfant pourra revenir rue de l'Arbre-sec. Comme toute inquiétude dans un établissement comme celui-là où, comme chacun sait, les effectifs scolaires sont plutôt tendus, la question de confiance à rétablir avec les parents est une question extrêmement importante et peut avoir des conséquences sur la survie même de cette école. M. LEGARET le dit très franchement : pour rétablir le climat de confiance, il faudra des garanties absolues. Il concède qu'il n'est ni technicien, ni architecte de sécurité, ni bureau de contrôle mais, à titre personnel, si l'audit devait conclure à la démolition complète de ces immeubles vétustes et branlants, il en serait très satisfait. C'est son point de vue. Mais il ne peut pas répondre à la place des experts et des bureaux de contrôle et il attend qu'ils fassent un examen absolument exhaustif. Il regardera et contrôlera à son tour cet audit avec la plus grande vigilance et la plus grande attention. Il prendra les résolutions sur la responsabilité qu'il ne peut que partager : il n'est pas décisionnaire ; il ne peut pas se substituer ni aux services académiques, ni à la Mairie de Paris, ni à la Préfecture de Police qui ont naturellement leur mot à dire et qui ont des prérogatives plus étendues que les siennes. En tout cas, il sera intraitable sur cette question. M. LEGARET a présenté son point de vue : il invite M. Emmanuel CALDAGUES, M. Baptiste BOUSSARD, Mme Martine FIGUEROA à ajouter des précisions puisqu'ils se sont beaucoup mobilisés depuis le 6 juin rue de l'Arbre-sec.

Mme Catherine TRONCA souhaite savoir si, en l'état actuel des choses, M. LEGARET envisage un vœu soutenu au Conseil de Paris. Elle pense que c'est important.

M. LEGARET répond qu'il est tout à fait possible d'imaginer un vœu et que le Conseil d'Arrondissement peut en parler si Mme Catherine TRONCA souhaite que ce vœu soit en quelque sorte partagé et non partisan. Il en est pleinement d'accord.

M. Emmanuel CALDAGUES apporte quelques éléments de précision sur la situation des enfants aujourd'hui. Il y avait 187 enfants inscrits à l'école et ils ont été redéployés dans trois écoles et au lycée. Deux classes ont été accueillies à l'école Cambon, une classe à la maternelle Sourdière, trois classes à Argenteuil et deux classes au lycée Pierre Lescot. Sur ces 187 élèves dans ces écoles, 175 déjeunent à la cantine. Avec M. Jean-François LEGARET et Mme Nathalie AZRIA, ils sont régulièrement allés voir comment cela se passait pendant l'heure du repas et cela se passe dans des conditions convenables. Les enfants sont aussi accueillis d'ailleurs dans ces écoles dans des conditions agréables. Il note beaucoup de solidarité immédiate et totale entre les écoles du 1er arrondissement. Pour l'instant, les choses se déroulent bien. Bien sûr que pour les familles, au-delà de l'aspect extrêmement douloureux de ce qu'il s'est passé à l'école, il y a des problèmes d'accès à ces écoles, même si le Premier Arrondissement n'est pas un grand arrondissement. Il faut aller dans des écoles plus lointaines et notamment lorsqu'il y a des fratries, cela fait

des déplacements plus fréquents. Tous les enfants de l'école sont présents. Seul le mercredi après-midi, quelques enfants ne viennent pas, les familles pouvant le faire préférant récupérer l'enfant en fin de matinée.

M. Emmanuel CALDAGUES apporte un deuxième élément de précision. A partir de jeudi prochain, tous les enfants de l'école de l'Arbre-sec seront affectés au lycée Pierre Lescot, puisque le lycée sera vide de ses élèves qui passent des examens ou sont en formation. Les enfants seront tous regroupés ensemble au lycée, ce qui permettra de faciliter un peu les choses pour les familles. Ce sera plus simple. Avec M. Marc MUTTI, ils ont obtenu la réaffectation provisoire du Point Ecole de la rue de Rivoli-Arbre-sec à l'école Cambon où sont accueillies deux classes, car c'est la seule école qui n'en avait pas jusqu'à présent et il était important de sécuriser un peu plus l'accès à cette école. La Mairie suit cette situation avec beaucoup d'attention.

M. Jean-François LEGARET donne la parole à M. Baptiste BOUSSARD qui peut intervenir à la fois comme adjoint et comme parent.

M. Baptiste BOUSSARD était sur les lieux un quart d'heure avant que le mur ne tombe. C'est assez impressionnant. Il pense que l'objectif premier doit être pour tout le monde que la Mairie puisse faire rentrer les enfants dans cette école dès le mois de septembre ainsi que les enfants de la crèche, parce qu'il pense que c'est important qu'ils retrouvent le lieu où ils apprennent, un lieu d'éducation, d'apprentissage. La façon dont tout cela s'est passé a été très rapide et très complexe. Elle n'a pas forcément été comprise de tout le monde. Les professeurs ont eu assez peur et c'est la raison pour laquelle ils ont demandé leur droit de retrait. La gestion de tout cela n'a pas été simple vis-à-vis des enfants notamment.

M. BOUSSARD pense – c'est une question de principe et non de moyens – que l'éducation des enfants doit primer sur un chantier. Même si LVMH prend du retard, même si Vinci perd beaucoup d'argent, cela n'est pas le problème de la Mairie. Son seul souci est de pouvoir se dire qu'au mois de septembre, les enfants vont retourner à l'école et vont retrouver leurs classes. L'école sera très certainement réaménagée pour que les enfants subissent moins de nuisances de la part du chantier, parce que malheureusement, un chantier qui ne fait pas de bruit, qui ne crée pas de nuisance, cela n'existe pas. Mais il y a eu trop de soucis depuis un an ou deux avec ce chantier, avec les camions, avec le bruit, avec des poussières.

La Mairie devait rencontrer Vinci le jour où l'accident a eu lieu. La Mairie avait rendez-vous avec eux pour aborder un problème de produits toxiques qui venaient de peinture. Cela avait été pris un peu à la légère de leur part malgré les alertes de la directrice. Il y a eu beaucoup de petits incidents jusqu'à ce gros accident qui a été un véritable miracle pour tout le monde. Pour les ouvriers, pour l'école et pour les passants, cela est assez impressionnant. Ce petit bout de la rue de l'Arbre-sec pourra être rebaptisé, une fois le chantier terminé, parce qu'une catastrophe nationale a été évitée. La priorité va être de continuer à mettre une pression très forte sur LVMH, la Samaritaine, Vinci pour que tout soit sécurisé, que les enfants puissent apprendre dans de bonnes conditions et que ce soit eux qui gagnent au final dans cette histoire parce qu'aujourd'hui, ce sont eux qui sont pénalisés. Ils sont dispatchés dans des écoles, ils ne sont pas dans leur salle de classe, les professeurs n'ont pas tout le matériel adéquat pour le programme qu'ils avaient à terminer. Ils ont perdu déjà deux à trois jours de classe, d'enseignement. Après, ils vont être regroupés à Lescot, se retrouver tous ensemble. C'est bien et ce sera beaucoup plus pratique pour toutes les familles et pour M. BOUSSARD lui-même qui doit « faire l'élastique » avec l'école Cambon. Ce n'est pas grave en soi, mais ce sera plus pratique. L'objectif de tout l'arrondissement doit être de pouvoir maintenir cette pression pour que les enfants gagnent et qu'ils ne soient pas pénalisés dans le futur de ce chantier (parce qu'il y a deux ans de chantier encore). Même si la Mairie sait que LVMH lui propose plusieurs moyens de réparation. Des parents d'élèves ont suggéré que la Fondation Louis Vuitton prenne en charge des sorties. Mme Catherine TRONCA trouve que cela ferait un peu "mercantile", mais M. Baptiste BOUSSARD répond que ce point a été évoqué en conseil d'école, puisque LVMH était déjà en discussion avec les délégués des parents d'élèves.

Pour en revenir à un éventuel vœu, M. BOUSSARD trouve qu'il y a un manque de tact et d'autres choses dans cette histoire-là qui font qu'il pense qu'il s'agit là d'une véritable notion de principe républicain qui est que l'éducation prime sur tout le reste. La Mairie a un combat à mener. Il n'est pas opposé à l'idée du vœu mais ne sait pas ce que cela peut apporter.

Mme Catherine TRONCA dit que cela peut peut-être apporter une pression supplémentaire.

M. Baptiste BOUSSARD précise qu'ils en ont reçu une forte aujourd'hui qu'il faut maintenir. Ils sont sous cloche mais ils doivent rester sous cloche jusqu'à la fin du chantier et sur l'après-chantier aussi.

Mme Catherine TRONCA rappelle qu'il y a eu l'épisode de la bonbonne ensuite mais cela se passait sur le chantier.

M. Baptiste BOUSSARD précise qu'il ne s'agissait pas d'une bonbonne mais d'une poutre qui serait tombée sur le chantier. Cela s'est passé avant et fait partie des petits incidents qu'il citait tout à l'heure.

Mme Catherine TRONCA répond que l'incident avec la bonbonne a eu lieu après, le 13.

M. Jean-François LEGARET explique que la chute de la poutre a quand même été assez violente en répercussions et en bruit, pour que l'on craigne une alerte attentat et que l'école soit confinée. Il ne s'agit donc pas d'un incident. Lundi dernier, la totalité du chantier a été évacuée parce qu'il y avait un départ de feu qui a été immédiatement maîtrisé. C'est un peu la série noire, c'est ainsi. Il y a eu aussi hélas un effondrement qui a causé des dommages importants à deux personnes sur le chantier de la Bourse de Commerce. Il s'agit malheureusement de problématiques de grands chantiers dans le 1<sup>er</sup> Arrondissement qui aujourd'hui créent beaucoup de drames.

Mme Catherine TRONCA se pose la question de la surveillance de ces chantiers mais précise qu'il s'agit d'un autre problème. Elle souhaite savoir si les habitants qui habitent le long de l'école ont été tenus au courant et s'ils n'ont pas eu de soucis.

M. Jean-François LEGARET fait savoir que la personne qui habitait dans l'immeuble de la rue Baillet a été naturellement relogée. La gardienne de l'école a également été relogée.

M. Jean-François LEGARET précise que le Musée en herbe est fermé pour des raisons de sécurité. Il est dans la section de la rue de l'Arbre-sec et là aussi, la Mairie a regardé si un accès pouvait se faire autrement. Cela n'a pas été possible donc il y a une fermeture totale. Pour dire les choses très franchement, M. LEGARET va travailler avec tous les services et activités qui sont interrompus et il faudra que des dédommagements soient demandés à l'opérateur principal qui devra les assumer.

M. Jean-François LEGARET donne la parole à Mme Martine FIGUEROA pour apporter des précisions en ce qui concerne la crèche.

Mme Martine FIGUEROA explique que la crèche est un peu le parent pauvre, parce qu'il est plus compliqué de communiquer avec les parents qu'avec les parents d'élèves, parce qu'ils ne se regroupent pas au même moment. Elle est arrivée sur le site et a communiqué avec chaque parent qui est venu chercher son enfant. Elle était avec les coordinatrices de crèche et elles ont travaillé main dans la main pour appeler les parents, trouver une solution et notamment, le jeudi et le vendredi, inciter les parents à essayer de garder leurs enfants.

Au regard du nombre de places en crèche dans le 1er arrondissement – il y a 189 places en crèche, dont 77 à Saint-Roch, 66 aux Halles et 46/50 à l'Arbre-sec. Il fallait donc trouver 50 places pour les enfants du 1er arrondissement. La Mairie a contacté les crèches du 1er arrondissement mais aussi les crèches d'autres arrondissements. Mme Martine FIGUEROA a d'ailleurs remercié ses collègues du 3<sup>ème</sup> et du 4<sup>ème</sup> arrondissements et notamment l'Hôtel de Ville, Valérie MOTTAGHI. La ventilation exacte est la suivante : la Halte-garderie a pris six enfants, Rambuteau a pris six enfants, Saint-Roch a pris six enfants, l'Hôtel de Ville a pris dix enfants, Moussy a pris cinq enfants, Saint-Paul a pris douze enfants et Brantome a pris cinq enfants.

La Mairie a malheureusement rencontré quelques soucis, parce qu'elle a essayé de faire en sorte que pour les fratries, les transports soient les moins difficiles possibles. La Mairie a affecté Saint-Paul à Saint-Germain L'Auxerrois : c'était le plus simple. Mais il est vrai que des parents commencent à être fatigués, avec leurs enfants, des trajets à faire. Elle doit avouer que les parents ont été vraiment très coopérants. La

Mairie a beaucoup communiqué le jour de l'incident. Mme Martine FIGUEROA y était avec la Directrice, jusqu'à 20h30-21h00 environ. La Mairie répond à tous les e-mails et à toutes les sollicitations.

Effectivement, la question qui est posée par la plupart des parents est : est-ce que la crèche va ouvrir de nouveau ? Le problème est que la fermeture de la crèche était prévue le 16 juillet. Cette crèche faisait aussi un petit bout de regroupement. Il va falloir savoir si oui ou non la crèche va rouvrir d'ici fin juin. Si elle ne rouvre pas d'ici fin juin, il va falloir de nouveau solliciter les collègues, puisque les crèches du 1er sont en travaux. C'est un casse-tête que la Mairie essaie de résoudre avec les coordinatrices de crèches. Rambuteau ferme du 9 au 14 septembre. L'Arbre-Sec devait fermer du 16 au 31 août. Le regroupement était fait à Saint-Roch, cette dernière fermant, comme toutes les crèches, du 6 au 17 août.

Les enfants étaient regroupés par tranche d'âge avec les auxiliaires, pour faire en sorte qu'il y ait le moins de perturbation possible. Le seul souci est qu'effectivement Eloïse BONHOMME n'a plus de bureau. Mme FIGUEROA lui a proposé le sien si elle en avait besoin. Eloïse BONHOMME va à l'Hôtel de Ville de temps en temps et elle est obligée de prendre ses appels toujours au même endroit, donc à l'Hôtel de Ville, ce qui complique les choses. Entre temps s'est déroulée la commission crèche au cours de laquelle un certain nombre de places en crèche ont été affectées. Eloïse BONHOMME doit répondre aux questions de tous ceux qui ont été affectés à l'Arbre-Sec que se demandent si leur enfant rentrera bien en septembre. La Mairie essaie de les rassurer et a dit que le Maire apporterait le maximum d'information dès que la Mairie aurait tous les éléments sur la réouverture de la crèche. Du point de vue de Mme FIGUEROA, cela est peut-être un peu dissocié de l'école. Ce n'est pas la même problématique. Peut-être la crèche ouvrira-t-elle plus tôt ? La Mairie attend tous les éléments.

M. Jean-François LEGARET donne la parole à Mme Catherine TRONCA.

Mme Catherine TRONCA remercie le Maire et les personnes qui se sont exprimées. Le groupe de Mme TRONCA est complètement d'accord. Elle pense que l'important est la sécurité, l'éducation et cette rentrée de septembre, de manière à ce que justement l'école perdure. Il faut que les élus soient unis dans ces directions.

M. Jean-François LEGARET remercie Mme Catherine TRONCA et ses collègues qui sont tous fortement mobilisés. Il propose d'aborder l'ordre du jour.

#### **Délibération 2018 DAC 10 - Subventions (3.522.558 €), avenant à convention pour l'Association pour le Soutien du Théâtre Privé (8ème), convention pluriannuelle et conventions avec dix théâtres parisiens membres de l'ASTP**

M. Jean-François LEGARET passe la parole à Mme Catherine SALVADOR qui va rapporter ce projet de délibération.

Mme Catherine SALVADOR remercie M. le Maire et indique qu'il est vrai que le théâtre privé ne va pas très bien. Dans le cadre de la politique municipale d'aide à l'activité théâtrale, il est proposé aux élus d'apporter leur soutien à l'Association pour le Soutien du Théâtre Privé. Cette association a pour objet la gestion d'un fonds de soutien de théâtres privés en regroupant 57 théâtres (dont deux situés hors de Paris), qui aide également des entrepreneurs de spectacles en tournée.

Il est question ici d'une pérennité d'un modèle économique fortement mis à l'épreuve ces dernières années et particulièrement depuis les attentats du 13 novembre 2015, mais pas seulement. L'économie française, le changement des taxes et de la CSG font que les charges pour ces théâtres sont très élevées. Un rapport fait état de besoins plus affirmés des institutions indispensables pour conforter le mécanisme d'aide à la garantie des spectacles, afin de permettre à cette Association pour le Soutien du Théâtre Privé – l'ASTP – de mener à bien sa mission de soutien à la production théâtrale. Et pour l'accompagner dans sa démarche de soutien renforcé à la profession, il est proposé d'augmenter le soutien de la Ville à l'association pour l'année 2018, de 200 000 €. Il a donc été décidé d'encourager les théâtres à, d'une part, réaliser les travaux de mise en accessibilité ; d'autre part, à effectuer les travaux urgents en matière de sécurité et de mise en conformité.

Par délibération de décembre 2017, au titre de 2018, une subvention d'1 461 500 € avait été accordée, représentant 50% du montant de la subvention. Cela augmente légèrement : il est proposé à présent de fixer le montant global de la convention 2018 à 3 123 000 €, soit un complément d'1 661 500 € après déduction de l'acompte déjà versé. Elle prie les élus de bien vouloir délibérer en tenant compte des nouvelles subventions accordées à des aides de théâtres concernés et de donner un avis favorable.

M. Jean-François LEGARET remercie Madame Catherine SALVADOR et ajoute que parmi ces théâtres se trouve le Théâtre du Palais Royal.

Mme Catherine SALVADOR confirme cela et précise que de grands théâtres parisiens sont touchés : les Bouffes Parisiennes, le Théâtre de la Boussole, le Théâtre de l'Essaïon, les Folies Bergères, le Théâtre de la Madeleine, le Théâtre de la Michodière, le Théâtre Mogador, le Théâtre du Palais Royal (un théâtre référence, qui fonctionne plutôt bien et est une référence, avec le Théâtre Edouard VII qui n'est pas dans ces aides), le Théâtre de Paris et le Théâtre de la Renaissance.

M. Jean-François LEGARET s'enquiert de questions, observations ou remarques. Tous les élus lui semblent convaincus.

Il met le projet de délibération aux voix, qui reçoit un avis favorable à l'unanimité

**Délibération 2018 DAC 74 - Convention quadripartite de mécénat avec la Fondation du Patrimoine, la Fondation d'entreprise Total et l'association Théâtre Musical de Paris pour le financement des travaux du Théâtre du Châtelet.**

M. Jean-François LEGARET passe la parole à Mme Catherine SALVADOR qui va rapporter ce projet de délibération.

Mme Catherine SALVADOR fait savoir que ce sujet avait été abordé lors d'un précédent Conseil. Dans le cadre de la Politique d'Actions Culturelles, la Ville de Paris a décidé d'entreprendre d'ambitieux travaux de mise aux normes et de rénovation patrimoniale du Théâtre du Châtelet qui a été construit en 1862 à la demande du Baron Haussmann. Actuellement fermé pour travaux jusqu'en septembre 2019, il est prévu, outre les nombreuses mises aux normes des installations techniques, de rénover ce patrimoine prestigieux inscrit en totalité à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques.

Le coût global de l'opération est de 31,5 millions TTC en valeur finale estimée ; ceci incluant les honoraires de maîtrise d'œuvre, diagnostics, taxes, etc. La Ville s'est engagée à apporter un financement des travaux pour un total de 26,5 millions HT et à augmenter cette somme selon les financements externes, dont le mécénat susceptible d'être perçu en complément.

A la suite de démarches entreprises par le théâtre auprès de son cercle de mécènes, la Fondation du Patrimoine et la Fondation d'entreprise de la Société TOTAL ont souhaité verser à la Ville, la somme de 250.000 € pour le financement des travaux de restauration patrimoniale du grand foyer, dont 75.000 € en 2018 et 175.000 € en 2019. Ces mécènes bénéficieraient de contres parties légales que Madame Catherine SALVADOR avait déjà évoquées lors d'un précédent Conseil. Ces contres parties sont : la pose d'une plaque de remerciement dans le grand foyer, la mention du soutien du mécénat des Fondations dans les outils de communication de la Ville et du théâtre, une page de remerciement dans les programmes des spectacles de la saison 2019-2020, des invitations à l'inauguration et des mises à disposition d'espaces dans la limite du plafond légal.

Il est demandé d'accepter le principe du mécénat de la Fondation du Patrimoine et la Fondation Entreprise TOTAL. Si les souvenirs de Mme SALVADOR sont bons, les élus l'avaient déjà accordé précédemment pour le groupe ACCOR. Il est proposé d'autoriser la Maire de Paris à signer la convention du mécénat avec la Fondation TOTAL, la Fondation du Patrimoine et l'association Théâtre Municipal de Paris portant sur les modalités financières et pratiques d'un don de 250.000 € visant à financer les travaux de

restauration du grand foyer du Théâtre du Châtelet qui est un très beau foyer et d'inscrire le montant de ces recettes au budget municipal d'investissement de la Ville de Paris (exercice 2018 et suivant). Mme SALVADOR prie les élus de bien vouloir donner un avis favorable.

M. Jean-François LEGARET remercie Mme Catherine SALVADOR. Il s'agit effectivement de revenir sur un sujet dont ils ont déjà parlé, mais cette fois-ci, ce n'est pas avec le même mécène. Il donne la parole Mme Catherine MATHON.

Mme Catherine MATHON et son groupe donneront non seulement un avis favorable, mais elle salue le mécénat de la Fondation du Patrimoine dans son cadre de partenariat avec la Fondation d'entreprise TOTAL qui se mobilise pour la restauration du patrimoine artisanal ou industriel. Elle souligne également et elle a lu qu'il favorisait, lors de ses chantiers de restauration, la formation professionnelle et l'insertion sociale. Elle tenait donc à souligner ce double encouragement.

M. Jean-François LEGARET remercie Mme Catherine MATHON et s'enquiert de questions ou observations. Il donne la parole à M. Marc MUTTI.

M. Marc MUTTI remercie M. le Maire. En contre point des propos de Catherine, juste pour la bonne information des élus, M. MUTTI indique que la Mairie du 1<sup>er</sup> avait approché la Direction des Affaires Culturelles à la fin de l'année dernière pour que la Ville puisse apporter son concours et son aide à un projet de la Mairie du 1er qui était de faire de l'habillage au niveau de l'avenue Victoria de la cité de chantier et éventuellement des échafaudages, par le biais de deux artistes que la Mairie du 1er avait rencontrés.

M. Marc MUTTI a reçu un appel du Secrétariat Général de la Ville il y a peu de temps, pour un accord de principe mais qui devait passer par une prise de contact des artistes en question via la DAC et le Secrétariat Général pour habiller en terme de convention ce chantier qui devrait se terminer aux alentours de la fin du printemps 2019 pour la saison qui démarrera en septembre 2019. Lorsqu'il en saura un peu plus, M. MUTTI informera les élus. C'est un projet qu'il avait avec Nicolas MARTIN-LALANDE et Catherine SALVADOR l'an dernier. Cela a été un peu long, mais il est manifestement possible de déboucher sur quelque chose d'intéressant au niveau de cet habillage sur l'avenue Victoria.

M. Jean-François LEGARET remercie M. Marc MUTTI et s'enquiert d'autres interventions.

M. Jean-François LEGARET met ce projet de délibération aux voix, qui reçoit un avis favorable à l'unanimité

### **Délibération 2018 DAC 327 - Subvention (4.000 €) à l'association Les Chanteurs de Saint-Eustache (1<sup>er</sup>)**

M. Jean-François LEGARET passe la parole à Mme Catherine SALVADOR qui va rapporter ce projet de délibération.

Mme Catherine SALVADOR souligne que la Ville de Paris soutient beaucoup la culture. Dans le cadre de cette politique de soutien au chant choral amateur, elle propose aux élus de bien vouloir apporter leur soutien aux associations Les Chanteurs de Saint-Eustache que la Mairie du 1<sup>er</sup> adore. Tous connaissent ce chœur renommé fondé en 1944 par le père Emile Martin, qui s'inscrit dans la tradition musicale d'une des plus belles églises de Paris, dont le 1<sup>er</sup> arrondissement est très fier.

Les Chanteurs de Saint-Eustache comptent renouveler leur participation à divers événements publics gratuits vers des publics diversifiés, comme « L'heure des chanteurs du dimanche après-midi », la Nuit blanche ou la Fête de la musique. Afin de soutenir l'activité de ce chœur, les élus sont invités à accorder une subvention de 4.000 € à l'association Les Chanteurs de Saint-Eustache au titre de 2018. Mme SALVADOR soumet ce vote au délibéré et demande un avis favorable.

M. Jean-François LEGARET la remercie et s'enquiert de questions.

Mme Catherine MATHON explique qu'effectivement, il s'agit d'une subvention très méritée ; que les chœurs ont vraiment toujours une programmation magnifique ; que les voix sont superbes, le tout dans une église somptueuse. Vraiment beaucoup de raisons pour lesquelles les élus peuvent accorder cette subvention.

M. Jean-François LEGARET se permet d'ajouter que Lionel CLOAREC est un chef de chœur exceptionnel.

M. Jean-François LEGARET met ce projet de délibération aux voix, qui reçoit un avis favorable à l'unanimité

### **Délibération 2018 DAC 342 - Subvention (810.000 €) et avenant à la convention avec la Maison du Geste et de l'Image (1<sup>er</sup>).**

M. Jean-François LEGARET passe la parole à Mme Catherine SALVADOR qui va rapporter ce projet de délibération.

Mme Catherine SALVADOR indique qu'il est question de la subvention pour la Maison du Geste et de l'Image, dite MGI, qui est une association culturelle de loi 1901 et qui est un centre de recherche et d'éducation artistique subventionné principalement par la Mairie de Paris et soutenu par le rectorat de Paris. Son action se déploie autour de trois axes : des projets artistiques et culturels avec des élèves, des formations s'adressant aux enseignants et aux artistes intervenants et des réalisations d'outils pédagogiques à partir d'actions spécifiques.

En 2017, la MGI a organisé 126 ateliers en temps scolaires autour du thème « à nous de jouer » avec la participation de plus de 3.000 enfants et adolescents dans le cadre des activités TAP menées par la DASCO. L'association a proposé 38 ateliers qui ont réuni près de 700 enfants par trimestre et a également reconduit son opération avec le centre de loisirs autour de la photographie. En 2018, l'association organise ses ateliers en temps scolaires. Elle mène dans ce cadre plus de 180 ateliers. Le nombre de participants à ces ateliers est évalué cette année à plus de 4.500. Par ailleurs, 11 ateliers hors temps scolaires seront organisés. Ils accueilleront près de 160 participations. Enfin, neuf formations pour adultes seront menées sur 2018, pour 240 participants.

En 2018, l'association a également mis en place un appel à candidatures pour renouveler la Direction. Il est important de souligner cela. Après 35 ans, la Direction de la MGI, Evelyne PANATO fera valoir ses droits à la retraite cette année. La MGI a reçu 24 candidatures. C'est la candidature de Mme Marie STUTZ qui a été retenue à l'unanimité. Le Conseil d'administration dans sa séance du 26 avril 2018 a validé également à l'unanimité cette candidature. Mme Marie STUTZ prendra ses fonctions à la rentrée 2018-2019, sachant qu'elle dirige actuellement l'Association Nationale de Recherche et d'Action Théâtrale qui travaille déjà en partenariat avec la MGI.

Par délibération de décembre 2017, les élus ont bien voulu accorder une subvention de 405.000 € représentant 50% du montant de la subvention 2017. Mme SALVADOR fait une petite parenthèse : il n'y a pas de billetterie à la MGI. C'est pour cela qu'il faut les aider et subvenir à leur besoin. Compte tenu de l'intérêt pédagogique et culturel de son action, il est proposé de fixer le montant global de la subvention 2018 octroyée à la Maison du Geste et de l'Image à 810.000 €, identique à celle de 2017 et donc de lui verser un complément de 405.000 €. Mme SALVADOR laisse les élus délibérer et donner, si possible, un avis favorable.

M. Jean-François LEGARET remercie Mme Catherine SALVADOR et donne la parole à Mme Catherine MATHON.

Mme Catherine MATHON souhaite poser une question qui avait déjà été posée. Elle demande si les

élèves du collège Poquelin (ou du lycée, mais c'est un peu différent) participent à ces ateliers et à cette formation culturelle. Elle croit savoir qu'il s'agit de l'élémentaire.

Mme Catherine SALVADOR répond qu'il y a aussi du primaire et du lycée, mais c'est le souci, signalé systématiquement après chaque Conseil d'Arrondissement du 1er arrondissement et évoqué à chaque fois. A chaque fois, il est répondu à la Mairie du 1er qu'il s'agit de Paris et sa grande banlieue, la Grand Paris, le tout Paris, car cette Maison du Geste et de l'Image est tellement intéressante que tout le monde veut en profiter et qu'il n'y a pas de place pour tout le monde. Il est vrai que le 1er arrondissement est gâté, car il a cette maison au centre de l'arrondissement, mais un peu lésé, puisqu'il faut faire profiter tous les autres petits parisiens.

Mme Catherine TRONCA demande comment se passe les demandes. Elle souhaite savoir si ce sont les établissements scolaires qui font la demande à la MGI et la MGI gère ensuite. Mais, étant donné que les enfants du 1er arrondissement n'ont pas encore participé, elle demande comment cela peut se passer.

Mme Catherine SALVADOR indique que des élèves du 1<sup>er</sup> arrondissement ont déjà participé. Il est vrai que les demandes sont faites auprès de la MGI directement, auprès de la Direction.

Mme Catherine TRONCA demande si Mme Catherine SALVADOR sait combien d'enfants du 1er arrondissement ont participé.

Mme Catherine SALVADOR répond par la négative, mais elle sait que quand elle rencontre la MGI, il lui est répondu qu'il faut servir tout le monde, tout le Grand Paris.

Mme Catherine TRONCA l'entend, mais le 1er arrondissement fait partie du Grand Paris. Il existe 20 arrondissements plus le Grand Paris, donc cela doit tourner. Ce n'est pas parce que le 1er arrondissement se situe à côté qu'il doit être éliminé.

Mme Catherine SALVADOR est bien d'accord avec Mme Catherine TRONCA, mais pointe le souci qui est qu'il s'agit d'une subvention de la Ville de Paris, donc le 1er arrondissement n'a pas la priorité du fait géographique.

M. Jean-François LEGARET donne la parole à M. Emmanuel CALDAGUES.

M. Emmanuel CALDAGUES en profite pour rendre hommage à la médiathèque de la Canopée et à son équipe, parce que les relations sont très fluides, ce qui n'est pas le cas avec toutes les autres institutions malheureusement. Elle faisait déjà des activités en faveur des enfants du 1er arrondissement avec de nombreuses écoles publiques du 1er arrondissement. M. CALDAGUES avait rencontré ses équipes. Elles étaient venues lors de séances du Conseil municipal des enfants. Elles sont très réactives, très engagées. Ce sont des relations fluides. Ils se parlent ; ils évoquent les sujets et les possibilités. C'est ainsi que cela devrait fonctionner. Il trouve que certaines institutions qui sont dans le 1er arrondissement sont trop hermétiques à la vie du quartier. Il ne critique pas ces associations, mais il en profite encore une fois pour rendre hommage à la médiathèque, dont les équipes sont très réactives et participatives.

M. Jean-François LEGARET indique qu'il ne prendra pas part au vote, étant administrateur de la Maison du Geste et de l'Image.

Il met ce projet de délibération aux voix, qui reçoit un avis favorable à l'unanimité.

M. Jean-François LEGARET doit dire qu'il a un remord un peu tardif : il n'aurait pas dû prendre part au vote sur le mécénat du Châtelet, car il est également administrateur de l'association du théâtre. Bien qu'il s'agisse de travaux, il préfère, si les élus lui autorisent cette rectification de vote, dire qu'il ne participe pas au vote sur ces deux délibérations. Cela ne change pas la décision finale.

**Délibération 2018 DAC 743 - Conventions avec l'académie de Paris et les conservatoires municipaux d'arrondissement du centre et 18<sup>ème</sup> relatives aux classes à horaires aménagés musique**

M. Jean-François LEGARET passe la parole à Mme Catherine SALVADOR qui va rapporter ce projet de délibération.

Mme Catherine SALVADOR indique que ce projet de délibération concerne la culture musicale. La Ville de Paris, dont le 1<sup>er</sup> arrondissement fait partie, s'est résolument engagée dans une politique visant à favoriser l'accès à la pratique artistique, notamment auprès des jeunes. C'est l'une des missions centrales dévolue aujourd'hui aux Conservatoires municipaux d'arrondissement dans le domaine de la musique, de la danse et de l'art dramatique. Là aussi, Mme SALVADOR souligne le bon travail de M. Pascal GALLOIS sur le Conservatoire du centre et les très bons professeurs qui font un travail exceptionnel.

Dans le cadre de cette politique et afin de toucher de nouveaux publics, la Ville de Paris a souhaité initier la création en partenariat avec l'Education Nationale, de classes à horaires aménagés musique, c'est-à-dire des CHAM, qui offrent aux élèves en complémentarité de leur scolarité générale une formation dans le domaine de la musique. L'enseignement proposé s'articule autour d'une dominante orchestrale. Près d'une centaine d'élèves y sont accueillis chaque année pour une filière sur quatre ans. Les CE1, CE2, CM1, CM2 ont la chance de participer à cet enseignement. Les élèves suivent un enseignement musical dispensé conjointement par les professeurs de l'Education Nationale, les professeurs des Conservatoires et les professeurs de la Ville de Paris. La Ville élargit l'offre culturelle et artistique à un plus grand nombre de jeunes grâce au CHAM auprès de ceux qui sont souvent le plus éloignés des pratiques artistiques.

Mme SALVADOR prie les élus de bien vouloir en délibérer et d'autoriser la Maire de Paris à signer ces conventions avec l'Académie de Paris (puisque'il s'agit d'une convention avec l'Académie de Paris), visant à encadrer ce dispositif classes à horaires aménagés musique (CHAM) qui unit respectivement les écoles Saint-Merri, Renard et Sept-Championnet avec les conservatoires Mozart-Centre et Gustave Charpentier qui se trouvent dans le 18<sup>ème</sup> arrondissement et de donner un avis favorable.

M. Jean-François LEGARET donne la parole à Mme Françoise FILOCHE.

Mme Françoise FILOCHE demande s'il s'agit d'une seule et même école, celle située au-dessus de la piscine, rue du Renard. Il s'agit là d'une école publique.

M. Jean-François LEGARET confirme cela et précise qu'il s'agit de Saint-Merri.

Il s'enquiert d'autres observations. Quand il est question des classes à horaires aménagés, M. LEGARET a toujours une pensée émue pour leur inventeur, Marcel LANDOWSKI, qui a été le Directeur de la musique au Ministère de la culture puis le Directeur des Affaires Culturelles de la Ville de Paris. 40 ans après, cela continue à fonctionner. C'est une belle œuvre et c'est à lui qu'elle est due. Il met aux voix la délibération.

Il met ce projet de délibération aux voix, qui reçoit un avis favorable à l'unanimité.

**Délibération 2018 DAE 188 - Subvention (2.800 €) à l'association des commerçants Louvre Rivoli pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2017 (1<sup>er</sup>)**

M. Jean-François LEGARET donne la parole à M. Marc MUTTI, qui va rapporter ce projet de délibération.

M. Marc MUTTI se permet d'associer au souvenir de M. Marcel LANDOWSKI le souvenir aussi de M. Michel GUY, Ministre de Culture – grand ministre qui a œuvré dans ce domaine.

M. Jean-François LEGARET précise qu'il était voisin de la Mairie.

M. Marc MUTTI le confirme. Il souhaite apporter à la connaissance des élus cette DAE 188 qui porte subvention à l'association des commerçants Louvre Rivoli, que tout le monde connaît dans l'assemblée. Cette association regroupe plusieurs dizaines de commerçants. La subvention est de 2.800 € et correspond à 22% de la facture des illuminations de cette association qui a illuminé un certain nombre de rues du secteur Rivoli, si ce n'est que cette année, il est précisé qu'effectivement l'association a illuminé les rues de l'Arbre-Sec, du Roule, des Prouvaires, de la rue Saint-Honoré, le quai du Louvre, Mégisserie et rue Berger, la rue du Pont-Neuf, mais pas la rue de Rivoli, ce qui explique le petit différentiel par rapport à l'an dernier, puisque l'an dernier la subvention était de plus de 5.000 € et cette année, la subvention est de 2.800 € qui couvre donc 22% des frais d'illumination.

M. MUTTI se félicite d'une subvention qui arrive en juin et pas en octobre ou en novembre. Un travail de célérité a donc été fait par la Ville de Paris. Il regrette simplement effectivement cette difficulté qu'ont les commerçants de cette association à survivre dans un contexte un peu dépressif, compte tenu de la situation économique. Les élus les connaissent bien : ils se battent aux côtés des riverains pour une meilleure vie dans le centre de Paris. Mathieu GUYON, son Président est constamment en première ligne dans tout ce qui concerne les combats, notamment – et M. MUTTI s'excuse de faire de la politique ce soir – sur la problématique des voies sur berges, sur la problématique de la rue de Rivoli qui a été traitée de manière un peu défailante du point de vue des élus de la majorité, avec les pistes bidirectionnelles, les voies de bus, etc. Ce n'est pas l'objet de cette délibération, M. MUTTI ne va pas s'appesantir. Les élus connaissent le travail mené par cette association depuis de très nombreuses années. Pour toutes ces raisons, M. MUTTI propose aux élus de voter favorablement cette délibération et les en remercie.

M. Jean-François LEGARET s'enquiert de questions et donne la parole à Mme Catherine MATHON.

Mme Catherine MATHON indique qu'effectivement cette association est très dynamique et a aussi une implication locale très forte. Elle organise une fête de quartier ; réunit les commerçants, les habitants et fait donc vivre le quartier. Il est dommage que les illuminations sont moins importantes, parce que les donateurs sont moins nombreux. Depuis l'année dernière, seule la Samaritaine participe aux frais d'illumination, ce qui est un peu dommage, car, rue de Rivoli, de grandes marques pourraient quand même un peu aider une association de quartier à illuminer les rues. Mme MATHON trouve donc que cette subvention est vraiment la bienvenue.

M. Marc MUTTI confirme les propos de Mme MATHON. Il ajoute que certaines enseignes de la rue de Rivoli sont présentes, comme Séphora par exemple, ou Lissac. D'autres grandes enseignes manquent. Il ne va pas les citer ce soir, mais il est vrai que cette association se bat avec les moyens du bord pour entretenir un esprit village et faire un travail d'animation. Catherine l'a précisé avec la fête à Saint-Germain-l'Auxerrois. La Mairie est effectivement à leurs côtés, car ils se battent. Il serait possible de mieux faire. 2.800 € correspond à une réduction de 50% liée au fait que la rue de Rivoli n'a pas pu être illuminée cette année, mais la Mairie du 1<sup>er</sup> arrondissement va les aider et les soutient.

M. Jean-François LEGARET met ce projet de délibération aux voix, qui reçoit un avis favorable à l'unanimité.

### **Délibération 2018 DAE 204 - Kiosques d'accueil et d'information au Forum des Halles (1<sup>er</sup>) - fixation d'un tarif de redevance d'occupation**

M. Jean-François LEGARET donne la parole à M. Marc MUTTI, qui va rapporter ce projet de délibération.

M. Marc MUTTI explique que cette DAE 204 ouvre le bal d'une série de délibérations qui ont pour vocation à faire rentrer un peu « d'argent frais » dans les caisses de la Ville, si l'expression lui est permise. Cette DAE 204 a pour objet la fixation d'un montant de redevances d'occupation du domaine public qui est lié à la présence d'un kiosque d'accueil et d'information au sein du Forum des Halles.

La société Espace et Expansion qui assure la gestion commerciale de ces espaces, notamment autour du nouveau forum, a souhaité renforcer les dispositifs d'accueil du public pendant la période des travaux de réaménagement de ce nouveau forum. Il s'agit d'un kiosque d'information et d'accueil du public, temporaire, pour le moment, directement exploité par Espace et Expansion : de nature temporaire, ce kiosque d'information et d'accueil a vocation à être pérennisé. A ce titre, conformément au code général de la propriété des personnes publiques, il apparaît nécessaire d'adopter un régime spécifique de redevances lié à la singularité d'un service limité à l'accueil et à l'information du public. Il s'agit simplement d'un espace d'information et non d'un espace publicitaire.

Il est donc proposé aux élus de fixer le montant d'une redevance d'occupation du domaine public pour l'installation de ce kiosque d'une emprise de 10 m<sup>2</sup> maximum à hauteur de 1.000 € par mètre carré et par an payable annuellement et d'avance. Cette redevance sera évidemment réactualisée chaque année à hauteur de 2%. Il s'agit d'un kiosque d'information à hauteur du niveau -3, à l'entrée du nouveau forum. Pour cette raison, il appelle ses collègues à voter favorablement cette délibération.

M. Jean-François LEGARET s'enquiert de questions. N'en constatant aucune, il en déduit que les élus sont convaincus et leur proposer de démontrer cela en votant favorablement.

Il met ce projet de délibération aux voix, qui reçoit un avis favorable à l'unanimité.

### **Délibération 2018 DAE 217 - Canopée du Forum des Halles (1<sup>er</sup>) - installation d'un système de comptage - convention d'occupation du domaine public**

M. Jean-François LEGARET donne la parole à M. Marc MUTTI, qui va rapporter ce projet de délibération.

Puisqu'ils sont à la Canopée, M. Marc MUTTI propose d'y rester. Comme les élus le savent, la société Espace et Expansion qui assure la gestion des espaces commerciaux du forum des Halles, a demandé à pouvoir installer un dispositif de comptage, appelé « compte à flots », sur les parois intérieures de la Canopée, placé sous une ventelle de cette Canopée. Il s'agit d'une caméra, mais qui ne recueille aucune information (il n'y a pas de reconnaissance faciale). Il s'agit d'un système laser qui permet d'assurer un comptage des personnes entrant dans le centre commercial et ce pour des questions et problématiques de sécurité à mettre en place.

Dans ce contexte, la Ville a prévu de mettre en place une convention avec la société Espace et Expansion de mise à disposition d'emplacement et d'espace, comme il se doit. La convention est conclue pour une durée de cinq ans. La société Espace et Expansion s'engage à verser à la Ville de Paris une redevance fixe de 2.000 € par an et payable annuellement. Pour des problématiques de sécurité, il s'agit donc d'un système laser de comptage des entrées au centre commercial. M. MUTTI demande de voter favorablement cette délibération.

M. Jean-François LEGARET précise que ce système de laser est inoffensif pour l'humain et en particulier pour les yeux. Il donne la parole à Mme Catherine SALVADOR.

Mme Catherine SALVADOR est très contente de ce vœu là, parce qu'au début de l'ouverture de la Canopée du Forum des Halles, à l'inauguration, la sécurité se faisait d'une manière assez radicale. Aujourd'hui, il est possible de rentrer comme on veut et avec ce que l'on veut. Il est vrai que le fait qu'il y ait du comptage, le fait de savoir qui rentre et ne rentre pas est une sécurité supplémentaire.

Si Mme Catherine TRONCA peut se permettre, le fait de savoir combien de personnes se trouvent à l'intérieur, est plutôt pour éviter un problème en cas d'évacuation, afin que l'évacuation soit faisable.

M. Jean-François LEGARET confirme cela.

M. Marc MUTTI ajoute qu'il existe un système d'alerte pour prévenir.

M. Jean-François LEGARET met ce projet de délibération aux voix, qui reçoit un avis favorable à l'unanimité.

**Délibération 2018 DDCT 47 - Subvention Fonds du Maire du 1<sup>er</sup> arrondissement (5.526 €) au "Comité Municipal d'Animation Culturelle du 1<sup>er</sup> arrondissement"**

M. Jean-François LEGARET donne la parole à M. Marc MUTTI, qui va rapporter ce projet de délibération.

M. Marc MUTTI indique que cette DDCT 47 porte à la Mairie une subvention *via* les fonds du Maire "Comité Municipal d'Animation Culturelle du 1<sup>er</sup> arrondissement". Il rappelle simplement que les fonds du Maire sont abondés par l'intégralité des sommes recueillies par les Mairies d'arrondissement à l'occasion des mariages ou lors de dons spontanés, ainsi que par 75% des recettes provenant des droits de tournage et des mises à disposition des locaux municipaux. Cela sera évoqué tout à l'heure.

Cette subvention au comité municipal est évidente pour la Mairie. Le travail de cette association, présidée par Mme Carla ARIGONI, est remarquable depuis des années. Chaque année, la Mairie souligne la qualité des créations portées à la connaissance des élus via ce comité d'animation. M. MUTTI allait dire qu'il est digne d'une ville en plein exercice. Le 1<sup>er</sup> arrondissement a la chance d'avoir un comité qui permet d'avoir des partenariats avec l'UNESCO. Il citera pêle-mêle : le Festival International du Jazz, le mini-salon du livre de Saint-Etienne, etc. Ce comité, Carla et ses équipes, œuvrent pour la reconnaissance, ou la reconnaissance d'artistes, que ce soit à la Mairie ou au Beffroi. Chaque année, la Mairie a droit à des créations de première grandeur. M. MUTTI souhaite que cette subvention soit votée favorablement, évidemment, abondée par les fonds du Maire.

M. Jean-François LEGARET remercie M. Marc MUTTI et s'enquiert de questions. Il donne la parole à Mme Catherine MATHON.

Mme Catherine MATHON indique que tout le monde connaît effectivement l'activité débordante de Mme Carla ARIGONI. Cette subvention peut lui permettre de pérenniser toutes les manifestations culturelles qui sont organisées, aussi bien dans l'enceinte de la Mairie qu'à l'extérieur, puisqu'elle a offert un concert de jazz sous la Canopée. Elle veut étendre un peu vers des activités théâtrales. Il s'agit là aussi d'une subvention parfaitement justifiée.

M. Jean-François LEGARET donne la parole à Mme Catherine TRONCA.

Mme Catherine TRONCA souhaite une précision et demande où cela aura lieu, sous la Canopée. Elle demande si ce sera au milieu, dans le bassin.

M. Jean-François LEGARET répond que ce sera au fond. C'était en bas des escalators et c'était tout à fait remarquable. C'était très bon et la sono fonctionnait assez bien, ce qui est assez compliqué à régler, compte tenu de l'espace.

Mme Catherine TRONCA demande si les voisins se sont plaints du bruit.

M. Jean-François LEGARET répond par la négative, de façon exceptionnelle. Mais le concert avait le bon goût de commencer à une heure qui n'était pas tardive, vers 18h00 et à 20h00, il était terminé. Il n'y a pas de plainte dans ce genre de circonstances.

Mme Catherine MATHON explique que le théâtre n'est pas pour tout de suite, mais Mme Carla ARIGONI voudrait glisser vers des lectures musicales, des lectures théâtrales. Cela lui permettrait de développer une nouvelle activité, mais cela n'a pas encore eu lieu.

Pour rassurer, M. Marc MUTTI explique que ce sera de toute façon largement en dessous des 75 décibels, pour le théâtre.

Mme Catherine TRONCA réitère, comme à chaque fois que cette association est évoquée, la question suivante : comment faire pour être adhérent, membre de cette association ?

M. Jean-François LEGARET suggère d'en parler à la Présidente.

Mme Catherine TRONCA demande s'il s'agit d'une association ou pas.

Mme Catherine MATHON et M. Jean-François LEGARET répondent qu'il s'agit d'une association.

Mme Catherine TRONCA fait savoir que de nombreuses personnes lui demandent comment faire pour être membre, parce qu'ils n'ont pas beaucoup d'information. Elle les a, mais il n'est pas si facile de les avoir.

M. Marc MUTTI explique que cette association est domiciliée à la Mairie du 1<sup>er</sup>. Il suffit d'écrire à sa Présidente et elle répondra. Il n'y a pas de souci.

M. Jean-François LEGARET croit que tous les espoirs sont permis à Mme Catherine TRONCA, si elle souhaite adhérer.

Il met ce projet de délibération aux voix, qui reçoit un avis favorable à l'unanimité.

### **Délibération 2018 DDCT 82 - Fixation des redevances liées à l'occupation temporaire du domaine public lors de la mise à disposition d'espaces gérés par les conseils d'arrondissement**

M. Jean-François LEGARET donne la parole à M. Marc MUTTI, qui va rapporter ce projet de délibération.

M. Marc MUTTI présente la délibération 2018 DDCT 82 relative à la fixation des redevances liées à l'occupation temporaire du domaine public lors de la mise à disposition d'espaces gérés par les conseils d'arrondissement. Pour mémoire, il rappelle qu'une délibération en 2012 avait mis en place les conditions tarifaires et les modalités de ces locations de salles (salle des mariages dans le 1<sup>er</sup> arrondissement, mais aussi de salles de réunion de plus petites tailles, qu'elles soient dans n'importe quelle Mairie d'arrondissement). L'inspection générale de la Ville a procédé à un bilan d'étape. Il est précisé « audit », mais M. MUTTI croit qu'un audit doit être réalisé par un organisme extérieur ; il ne croit pas ce que ce soit le cas ici. Ce bilan d'étape a été fait en 2016, suivi par les conclusions d'un groupe de travail regroupant les représentants de 14 Mairies d'arrondissement.

Au final, la délibération présentée au Conseil ce soir introduit une nouvelle convention qui s'appliquera à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2018. Les conclusions de cette convention portent sur deux sujets. Le premier sujet est tarifaire. En substance, il n'existe plus que deux tarifs : un tarif de semaine, de 9h00 à 18h00 et un tarif soir, week-end et jours fériés. La disparition de la distinction entre 9h00 à 18h00 et 18h00 à minuit est constatée pour le tarif horaire du week-end et des jours fériés. La délibération DDCT 82 maintient les cas d'exonération prévus par la précédente délibération de 2012, notamment pour promouvoir et soutenir la vie associative. Ainsi, une exonération totale de paiement s'applique pour les associations d'intérêt général à but non lucratif qui concourent à la satisfaction de l'intérêt général, ainsi que pour les syndicats. De même, la gratuité est de mise pour tous les services municipaux, ainsi que pour tous les établissements publics municipaux. De plus, la présente délibération étend la gratuité à tous les établissements publics, qu'ils soient parisiens ou nationaux.

Au-delà de la dimension tarifaire, le mode opératoire de la réservation des salles permettant d'harmoniser les pratiques des 20 Mairies d'arrondissement intégrera notamment une application informatique ergonomique et une rationalisation des documents liés à la gestion. Cela étant, le principe de caution est maintenu (600 € de mémoire pour les réservations de salles). Les frais de gardiennage vont être homogénéisés sur les journées de réservation. Cette délibération vise donc à mettre en place une convention liée à une réforme tarifaire et qui rationalise les pratiques au niveau des 20 Mairies d'arrondissement quant à la réservation de ces salles. M. Marc MUTTI propose donc de voter favorablement cette délibération.

M. Jean-François LEGARET met ce projet de délibération aux voix, qui reçoit un avis favorable à l'unanimité.

### **Délibération 2018 DEVE 86 - Mise en œuvre d'un dispositif de subventionnement en nature sous forme de distribution de sachets de bulbes et de graines aux Parisiennes et aux Parisiens**

M. Jean-François LEGARET donne la parole à M. Baptiste BOUSSARD, qui va rapporter ce projet de délibération. Ce dernier veut faire "des cadeaux".

M. Baptiste BOUSSARD confirme qu'il s'agit bien de cadeaux en nature. Cette délibération revient tous les ans. Il s'agit de la distribution de sachets de graines et de bulbes pour les Parisiennes et les Parisiens. Cette année, il est prévu de distribuer 40.000 sachets de bulbes et 50.000 sachets de graines, pour l'ensemble de Paris. Le dispatching est un peu compliqué, parce que cela se fait sur deux sites et ensuite à la Mairie du 1<sup>er</sup>, qui aura ce qu'il reste. M. BOUSSARD n'a pas encore le détail. Cela coûte la modique somme de 39.600 € pour les bulbes et 55.000 € pour les graines, pour l'ensemble de Paris. M. BOUSSARD rappelle qu'il est aussi interdit d'installer des jardinières de l'autre côté des garde-corps, côté rue. Il faut le rappeler, car cela arrive de nombreuses fois.

Joignant le geste à la parole, M. Jean-François LEGARET note que le rapporteur va faire l'auguste geste du semeur.

M. Baptiste BOUSSARD répond que non.

M. Jean-François LEGARET donne la parole à Mme Catherine TRONCA.

Mme Catherine TRONCA pense qu'il faut voir, concernant les jardinières.

M. Baptiste BOUSSARD redit qu'il est interdit de les mettre de l'autre côté du garde-corps.

Mme Catherine TRONCA souligne que les nouvelles jardinières ont quelque chose au milieu.

M. Baptiste BOUSSARD précise qu'il ne s'agit pas là de distribuer des jardinières. Ce sont juste les bulbes ou graines. Chacun les plante où il veut.

Mme Catherine TRONCA souhaite connaître les types de plantes concernées.

M. Baptiste BOUSSARD n'a pas le détail. Mais les distributions ne commencent qu'en octobre pour les bulbes. Les graines seront distribuées début 2019.

M. Jean-François LEGARET sent que le sujet est en train de dissiper les membres du Conseil d'Arrondissement. Il va devoir clore le débat et inviter les élus à voter.

Il met ce projet de délibération aux voix, qui reçoit un avis favorable à l'unanimité.

## **Délibération 2018 DICOM 19 - Fixation d'un tarif de redevance pour l'occupation événementielle du domaine public sur les voies publiques du Forum des Halles (1<sup>er</sup>)**

M. Jean-François LEGARET donne la parole à M. Marc MUTTI, qui va rapporter ce projet de délibération.

M. Marc MUTTI indique qu'il s'agit d'une délibération moins vespérale et moins agraire. Il s'agit de la DICOM 19 qui vise à fixer un tarif de redevance pour l'occupation événementielle de la terrasse au niveau -1 du patio Pina Bausch sous la Canopée, et la place Carré du Forum des Halles au niveau -3. La Ville de Paris a mis en place un certain nombre d'activités festives notamment sous cette Canopée. M. MUTTI rappelle que les espaces – situés au niveau -1, terrasse à ciel ouvert du patio Pina Bausch et de la place Carré située au niveau -3 – sont des espaces publics et ne sont donc pas des espaces commerciaux. La spécificité de ces deux espaces au sein du centre commercial du Forum des Halles est rappelée dans la délibération. Ces espaces sont des espaces extrêmement fréquentés (42 millions de visiteurs au cours de l'année 2017 sur 70.000 mètres carrés de commerces et d'espaces publics). De ce fait, de nombreuses animations sont en train de monter en charge sur ces lieux et à ce titre, la Ville a souhaité mettre en place une redevance pour l'occupation événementielle de ces espaces.

Dans cette délibération, il est précisé deux types de grilles tarifaires. Concernant le niveau -1, du patio place Pina Bausch, environ 950 mètres carrés (pas tout à fait 1.000 mètres carrés), et concernant la place Carré au niveau -3, une redevance à hauteur de huit euros par jour d'occupation et par mètre carré sera mise en place, pour chacun de ces espaces (les temps de montage et de démontage étant également assujettis à ce tarif de redevance).

De surcroît, pour les manifestations de courte durée (entre une heure et cinq heures d'occupation), il est proposé de fixer un tarif de redevance à hauteur 0,8 euros par heure d'occupation et par mètre carré. Les temps de montage et de démontage sont intégrés à ce tarif de redevance (dès lors qu'elles se terminent au plus tard à 14h00 ou démarrent au plus tôt à partir de 12h00). Les animations d'intérêt général organisées par des associations à but non lucratif pourront faire l'objet d'une exonération. Enfin, un régime de redevance moins élevé pour les animations organisées à l'occasion des fêtes de fin d'année, sous conditions de gratuité d'accès pour le public, est prévu, dès lors que leur durée excède une journée. Ce tarif s'établirait sur chacun des espaces précités à 0,8 euros par jour d'occupation et par mètre carré.

M. MUTTI allait dire qu'il était temps de mettre en place une grille tarifaire pour l'occupation événementielle de la Canopée. C'est très bien. Il n'est pas possible malheureusement d'amender une délibération de la Ville de Paris : M. MUTTI regrette que la Ville n'ait pas prévu une redistribution de ces montants d'occupation événementielle au profit des riverains et des commerces adjacents de la Canopée qui ont subi 10 ans de chantier et qui subissent évidemment parfois quelques nuisances sonores au niveau de ces animations. Il est bien dommage que la Ville n'ait pas prévu une redistribution de ces fonds qui seront forcément conséquents.

M. MUTTI appelle à la connaissance des élus aussi le fait que sur ce sujet des nuisances sonores occasionnées et générées par ces occupations événementielles, le Conseil d'Arrondissement, sous la houlette de leur collègue, M. Baptiste BOUSSARD, avait déposé une question écrite en novembre 2017. Pour l'instant, la Ville de Paris n'a pas apporté de réponse sur les nuisances générées et les solutions apportées par la Ville et par Unibail dans ce domaine. Mais, mieux vaut tard que jamais. Une fixation de tarifs a été mise en place. Il invite donc les élus à voter favorablement sur la DICOM 19.

M. Jean-François LEGARET donne la parole à Mme Catherine SALVADOR.

Mme Catherine SALVADOR entend les délibérations depuis tout à l'heure. Elle demande si bientôt, se déplacer à pied dans Paris sera payant aussi, parce que là, tout est payant.

M. Jean-François LEGARET évoque l'idée de « Pied lib' ».

Mme Catherine SALVADOR a un vrai problème d'approche. Elle trouve normal de devoir payer des emplacements pour des opérations spéciales et autres, mais elle entend là qu'il faut payer, encore et encore. Elle trouve que le Parisien est pris en otage et n'a plus d'argent.

M. Marc MUTTI note qu'il s'agit d'impôts indirects, mais pour rebondir sur les histoires de la Canopée, que la Ville demande une participation financière pour l'utilisation de son espace et son entretien suppose-t-il, pourquoi pas. Après, effectivement, Madame la Maire n'a jamais pris la peine de répondre au courrier que la Mairie du 1<sup>er</sup> arrondissement lui a envoyé, puisqu'elle se permet de faire payer l'utilisateur de l'espace public mais ne se prive pas en revanche de créer de la gêne au niveau des riverains, puisque la Canopée crée de la gêne au niveau des riverains, car toutes les manifestations organisées sont bruyantes. Unibail, le Directeur du Forum des Halles, essaie de mettre un peu de bonne volonté pour freiner les nuisances sonores, mais le compte est encore loin. La Ville de Paris ne lève absolument pas le petit doigt sur le sujet. Au contraire, cela donne l'impression que plus elle peut faire du bruit et plus elle peut gêner les riverains, mieux elle se porte. Il s'agit d'un ressenti. C'est ce que les riverains ressentent ; c'est ce que les commerçants ressentent. Il remet encore une fois ce sujet sur le tapis : quand Mme Anne HIDALGO vient inaugurer le jardin du Forum des Halles sans même prendre la peine d'inviter les élus de la Mairie du 1<sup>er</sup>, ni même les avertir, le mépris est le plus total.

M. Jean-François LEGARET doit dire que sur cette délibération, il est également appelé à faire connaître son avis en tant que Maire, ce qu'il n'a pas encore fait. Il est réservé sur une disposition et il la commentera. C'est celle qui consiste à dire qu'il y aura une diminution de tarifs lorsque ces manifestations dureront plusieurs jours. Il s'agit d'une incitation à faire des manifestations durables, ce qui ne lui paraît pas très opportun. Des manifestations de courte durée ont lieu, souvent à caractère humanitaire ou social pour des grandes causes, dans le 1<sup>er</sup> arrondissement. Lorsque ces manifestations sont montées, démontées en un seul jour, il dirait que cela passe assez vite. Lorsqu'il y a des montages plus longs, cela est quand même plus pénalisant. Il est assez réservé sur cette disposition. Il trouve cela assez inadapté à la situation du 1<sup>er</sup> arrondissement dans lequel il y a une sur-occupation et une pression énorme pour des demandes, comme les élus le savent.

« *Proposer de fixer un tarif de redevances moins élevé pour les manifestations organisées sous condition de gratuité d'accès pour le public dès lors que leur durée excède une journée* » : très franchement, M. LEGARET n'est pas d'accord. « *en intégrant les temps de montage et de démontage* » : cela veut dire que la Ville incite indirectement (tous les organisateurs vont bien rapidement comprendre comment cela fonctionne) à monter des opérations importantes qui nécessitent des jours de montage. Il faut bien se rendre compte que pour des riverains, des utilisateurs, des commerçants, des activités, les jours de montage et de démontage sont aussi pénalisants souvent que des jours d'animation. Il comprend mal la justification de cette proposition. Puisqu'il sera amené à faire valoir son avis en tant que Maire d'arrondissement, il émettra des réserves sur cet aspect de la délibération. Il tenait à en infirmer le Conseil municipal, sans aucune pression exercée sur le vote des élus. Mais il fera valoir cela. Il donne la parole à Mme Catherine TRONCA.

Mme Catherine TRONCA suggère de mettre des bornes maximums. Deuxièmement, il est vrai que comme le dit M. Jean-François LEGARET, le montage et le démontage sont très bruyants. S'ils restent deux ou trois jours, c'est quand même peut-être mieux, au lieu de monter de démonter trois fois. En revanche, elle évoque la possibilité de dire de ne pas aller au-delà de 10, 15 ou 20 jours. Il faut peut-être mentionner une bande supérieure.

M. Jean-François LEGARET donne la parole à Mme Catherine MATHON.

Mme Catherine MATHON fait savoir que beaucoup de riverains autour de la Canopée se plaignent du bruit et d'animations régulières, voire quotidiennes. Elle demande s'il ne serait pas également possible de limiter en temps le nombre d'animations qui seraient susceptibles de se tenir à la Canopée, comme c'est le cas dans le Jardin des Tuileries. Cela a été limité. Des animations peuvent avoir lieu, mais elles sont limitées en temps durant l'année. Elle s'interroge sur la possibilité que ce soit la même politique, pour tenir compte du fait que des riverains habitent là et sont vraiment gênés par ces nuisances.

M. Jean-François LEGARET remercie Madame Catherine MATHON et donne la parole à M. Baptiste BOUSSARD.

En réponse à la question de Mme Catherine MATHON, M. Baptiste BOUSSARD explique que c'est le même principe que le quota, c'est-à-dire que l'objectif de la Mairie n'est pas d'interdire que des manifestations aient lieu. Il est tout à fait favorable à des manifestations sous la Canopée, mais à des manifestations qui ne soient pas une nuisance. La plupart des manifestations aujourd'hui sont des manifestations bruyantes. Dès qu'un évènement sportif ou autre a lieu, il y a de la musique ; des installations à ciel ouvert sont mises en place et cela est une nuisance, quels que soient les horaires. Ils ne font pas cela très tard, mais, même le sport le dimanche matin : une jeune fille ou deux sont là avec un microphone en train de hurler. Le son est à fond. Ce n'est donc pas une question de nombre : il s'agit vraiment d'une question de nuisance. M. BOUSSARD leur a dit de faire des concerts à *capella*, ce sera beaucoup plus agréable pour tout le monde, mais effectivement, cela attire moins de monde. Il suggère aussi des concerts de musique classique, plus doux, sans basse, plus agréables, mais cela ne les intéresse pas.

M. Jean-François LEGARET donne la parole à Mme Françoise FILOCHE.

Mme Françoise FILOCHE aimerait bien qu'en ce moment, les manifestations de foot mettent la pédale douce, car elle est entourée de cafés.

M. Jean-François LEGARET la rassure : c'est ainsi pour tout le monde et dans tout Paris.

Mme Françoise FILOCHE pointe les hurlements. Elle ignore où M. Baptiste BOUSSARD habite, mais elle habite rue Pierre LESCOT : elle est plus gênée par le bruit de la rue – elle connaît le bruit habituel car elle y vit depuis 45 ans – que par la Canopée. Peut-être n'est-elle pas dans le bon sens du vent (elle n'en sait rien), mais elle n'entend rien.

M. Baptiste BOUSSARD indique que la sortie du son se fait effectivement vers l'église et vers le jardin, car c'est là que c'est ouvert et que le son est renvoyé. Il s'agit d'une véritable caisse de résonance. L'acoustique est désastreuse. Côté jardin, c'est désastreux et désagréable.

M. Jean-François LEGARET doit dire qu'il pensait que cette Canopée résonnait comme une casserole dès que quelques productions sonores étaient faites et il a été assez impressionné par la qualité du concert de jazz sur la place basse. Cela prouve que quand les amplis sont bien réglés ; qu'ils sont bien orientés et que cela est fait intelligemment, la qualité musicale est bonne. Comme par hasard, quand la qualité musicale est bonne à l'intérieur de la Canopée, il n'y a pas de propagation d'ondes sonores désagréables à l'extérieur.

Mme François FILOCHE pointe le fait que quand les enfants du conservatoire ont chanté, le son était excellent, vraiment.

Mme Josy POSINE pense que cela dépend de l'endroit, car, elle en parlait avec Catherine, de leur côté, cela fait vraiment beaucoup de bruit.

M. Jean-François LEGARET en déduit qu'il faut savoir s'il s'agit de bruit ou de musique.

Mme Josy POSINE voudrait confirmer les nuisances. Elle cite la rue Rambuteau. Mme FILOCHE dit ne pas entendre : elle est surprise. Jour et nuit, du matin au soir, le bruit est divers et varié mais il existe. C'est très bruyant. Fenêtres fermées, il est même possible d'entendre les conversations des gens dans la rue. Quant aux nuisances des concerts et autres, elle fait la différence entre le concert de jazz et les basses qui résonnent et montent dans les appartements. Elle souffre du bruit, depuis la Canopée, que les riverains n'avaient pas avant.

M. Jean-François LEGARET donne la parole à Mme Catherine SALVADOR.

Pour avoir suivi l'organisation de spectacles, Mme Catherine SALVADOR souligne que ce problème se pose vraiment à la Canopée. Il est vrai que l'acoustique donne très fort. Elle reconnaît que cela

doit être terrible au niveau du son chez Mme Josy POSINE. Mais elle habite un quartier très calme, vraiment, et un nouveau jeu est à la mode tous les soirs : le démarrage de la voiture puissante entre 23h30 et 2h00 du matin. C'est à celui qui fera le plus de bruit. Donc, c'est à l'image de l'ensemble de Paris : il y a une résonance dans tout Paris, dans tous les arrondissements. Mais il est vrai qu'elle a trouvé le mois dernier, pour l'avoir vécu, que la Canopée faisait énormément de bruit, sauf si le chant était en sourdine.

Pour en revenir à la délibération, Mme Catherine TRONCA demande qui va décider des tarifs, qui va contrôler qui paie et quand, qui arrive. Elle évoque la borne supérieure. Elle pense que des questions techniques se posent.

M. Marc MUTTI répond qu'il s'agit de la Ville, qui voit ainsi son budget de fonctionnement abonder par ces redevances.

Mme Catherine TRONCA note que ce n'est pas sa question. Sa question est : qui va contrôler qui arrive quand, combien de temps les gens restent sur place, etc. puisque c'est 0,8 € le mètre carré ?

M. Marc MUTTI fait savoir que lorsqu'il y a des créations événementielles, Mme Catherine TRONCA sait très bien qu'une déclaration a été faite à la DICOM, qui est maîtresse de la délibération. En fonction de cette autorisation accordée, un enregistrement d'une emprise au sol sera fait, etc. C'est ce service qui est en charge.

Mme Catherine TRONCA demande si le fonctionnement est le même pour la place des Innocents au moment de Noël.

M. Jean-François LEGARET cite la place Joachim du Bellay.

M. Marc MUTTI indique qu'une autorisation est faite par la Ville, donnée par la DICOM.

M. Jean-François LEGARET met ce projet de délibération aux voix, qui reçoit un avis favorable par 10 voix Pour (M. Jean-François LEGARET, M. Emmanuel CALDAGUES, Mme Catherine MATHON, M. Marc MUTTI, Mme Martine FIGUEROA, M. Baptiste BOUSSARD, Mme Catherine SALVADOR, Mme Michèle HAEGY, Mme Catherine TRONCA, Mme Françoise FILOCHE) et 1 abstention (Mme Josy POSINE).

### **Délibération 2018 DLH 24 - Réalisation dans les 1<sup>er</sup>, 4<sup>ème</sup>, 13<sup>ème</sup>, 15<sup>ème</sup> et 20<sup>ème</sup> arrondissements d'un programme de création de 5 logements PLA-I par SNL-PROLOGUES**

M. Jean-François LEGARET donne la parole à M. Emmanuel CALDAGUES, qui va rapporter ce projet de délibération.

M. Emmanuel CALDAGUES explique qu'il s'agit de la création d'un logement au 9 rue de la Cossonnerie dans le 1<sup>er</sup> arrondissement. Il s'agit d'un quatre pièces d'une surface d'environ 76 mètres carrés au 5<sup>ème</sup> étage dans une copropriété. C'est la société SNL-PROLOGUES qui va réaliser ce logement. Elle est spécialisée dans le logement social diffus, puisqu'il s'agit d'une copropriété qui comporte également des logements privés. A ce titre, il est expliqué que les aménagements à la fois d'isolation et d'accès aux handicapés ne peuvent pas être réalisés puisqu'il faudrait avoir le champ libre sur l'ensemble de l'immeuble, ce qui n'est pas possible avec les autres copropriétés. C'est d'ailleurs à chaque fois la même chose. La Mairie est rassurée, en disant que sur le plan de la performance énergétique, l'isolation des murs sera faite, ainsi que le remplacement des menuiseries par des menuiseries double vitrage, l'installation d'une ventilation mécanique contrôlée hygroréglable. Le remplacement des installations obsolètes par une chaudière individuelle à condensation sera également fait.

M. CALDAGUES appelle les services de la Direction du logement à chaque fois qu'il n'est pas précisé sur un projet de délibération le fait qu'il y a une accessibilité PMR ou handicapée (c'est souvent le cas malheureusement). Il lui a été répondu ici qu'il existait un ascenseur mais pas de dispositif pour l'accès

des personnes à mobilité réduite. Cette situation est malheureusement fréquente. Le Maire en parle avec Mme TRONCA d'ailleurs assez régulièrement.

M. Jean-François LEGARET fait remarquer qu'il y a un ascenseur, certes non adapté aux PMR.

Mme Catherine TRONCA s'excuse d'avoir coupé la parole. Elle précise que le logement pour cinq à sept personnes peut être pour une famille. C'est mieux d'avoir un ascenseur, même si ce n'est pas pour les PMR.

Pour être tout à fait précis, M. Emmanuel CALDAGUES s'est reporté à la délibération que les élus avaient adoptée en 2017, qui était la délibération par laquelle la Ville était autorisée à transférer ce logement du domaine privé de la Ville aux bailleurs. A l'époque, il avait été répondu à M. CALDAGUES qu'il n'y avait pas d'ascenseur. Là, il lui est répondu qu'il y en a un. Il ne peut donc pas assurer à tout prix aux élus qu'il y aura un ascenseur. La configuration de l'immeuble est telle qu'il n'est pas sûr que l'ascenseur permette de recevoir des fauteuils roulants.

M. CALDAGUES propose tout de même d'émettre un avis favorable en regrettant encore une fois que trop de logements dans le 1<sup>er</sup> arrondissement soient difficiles d'accès, notamment pour les personnes à mobilité réduite, notamment pour les personnes qui sont malades, âgées. Mais il propose aux élus de donner un avis favorable.

Il précise qu'il s'agit de la réalisation d'un appartement. Il s'agit de la transformation d'un appartement en logement conventionné PLAI, pour mi-2019.

Mme Catherine TRONCA estime qu'il est vrai qu'il est très difficile, dans leurs quartiers, qui sont de vieux quartiers haussmanniens, de faire des choses aux normes. Il est clair qu'il ne s'agit pas de faire du neuf ici. Le fait d'avoir positiver, si réellement cet ascenseur existe, est quand même déjà pas mal.

M. Emmanuel CALDAGUES fait remarquer que c'est plus difficile dans le diffus (c'est-à-dire avec les copropriétés déjà existantes).

Mme Catherine TRONCA souligne que, d'un autre côté, cela fait un logement supplémentaire.

M. Jean-François LEGARET s'enquiert d'autres questions et interventions.

Mme Catherine TRONCA constate que ces nouveaux habitants iront à l'école à l'Arbre-Sec.

M. Jean-François LEGARET met ce projet de délibération aux voix, qui reçoit un avis favorable à l'unanimité.

### **Délibération 2018 DPE 30 - Subvention (8.800 €) et convention avec l'Agence Parisienne du Climat (APC) pour un défi "Famille zéro déchet"**

M. Jean-François LEGARET rapporte ce projet de délibération.

Il explique qu'il s'agit d'une convention et d'une subvention avec l'Agence Parisienne du Climat pour un défi "Famille zéro déchet". Cette délibération fait le constat actuel des augmentations en terme de déchets par habitant et du fait que la poubelle des ménages parisiens a doublé de volume passant de 139 kilogrammes par habitant et par an en 1940 à 488 en 2016. Il est dit que 75% du contenu de cette poubelle pourrait être évitée par des actions de déduction, de réemploi, de valorisation, en mettant en œuvre les théories et les bonnes pratiques de l'économie circulaire.

Pour toutes ces raisons, la Ville de Paris propose une convention et une subvention avec l'association intitulée « Agence Parisienne du Climat » (qui est, le croit-il, présidée par leur collègue Yves CONTASSOT), sur deux idées :

- tout d'abord, un objectif Zéro déchet : M. LEGARET dira dans un instant ce qu'il en pense ;
- et puis, envisager de fédérer 30 familles à des gestes de réduction des déchets et lancer un défi avec un suivi des familles de deux à trois mois en septembre 2018.

Cela comprend l'appel à candidatures des Parisiens, un évènement de lancement, de formation par les équipes de l'Agence pour le Climat, la remise d'un kit pédagogique « Zéro déchet » réalisé en concertation avec la DPE. A ce titre, une subvention d'un montant de 8.800 € est proposée.

Personnellement, M. LEGARET ne voit pas d'inconvénients à avoir une convention et des actions avec cette agence. Une subvention de 8.800 € représente à peu près un millionième du budget de la Ville de Paris. Il ne pense donc pas que l'impact soit très considérable. M. LEGARET a des responsabilités dans ce domaine puisqu'il a l'honneur d'être vice-président du SYTCOM. L'affirmation dogmatique de l'objectif « Zéro déchet » est totalement déconnectée de la réalité. Toutes les activités vitales, qu'elles soient humaines ou végétales produisent des déchets. C'est ainsi : cela fait partie du cycle de la vie. Il est possible de pratiquer l'entre soi en parlant du Zéro déchet. Il est possible de fonder des sociétés d'admiration mutuelle et se décerner des trophées à usage purement interne. Mais M. LEGARET a quand même le regret de dire que dire tout cela est de la désinformation et ne permet pas du tout de donner la bonne connaissance de ce qu'est la difficile filière d'élimination des déchets. A l'heure actuelle, la grande majorité des déchets produits par le bassin versant des collectivités adhérentes au SYTCOM à l'échelle de la Région Ile-de-France ou en tout cas de la petite couronne, est éliminée par voie d'incinération dans des usines importantes comme Isséane à Ivry, une usine en construction à Saint-Ouen-sur-Seine et qui va également être une usine qui va faire de l'incinération. A l'heure actuelle, environ 20% des déchets sont encore éliminés par enfouissement, ce qui est totalement rétrograde et extrêmement nuisant.

M. LEGARET peut dire aux élus que les débats sont vifs. Il a poussé la conscience professionnelle, en tant que vice-président, jusqu'à participer à une très longue soirée jeudi dernier pour une réunion publique dans le cadre de l'enquête publique à Ivry-sur-Seine sur la modernisation et la transformation de l'usine d'incinération. Beaucoup d'opposants étaient là faisant des affirmations de principe sur le fait que construire des usines d'incinération n'a pas de sens, puisqu'avec cet objectif « Zéro déchet », il n'y aura bientôt plus de déchets. Ce n'est donc pas la peine de construire des usines d'incinération. M. LEGARET dit tout cela pour que les élus comprennent bien son état d'esprit. « Zéro déchet » est un mensonge.

Sur l'objectif « Zéro déchet » et son corollaire qui consiste à dire : « pour qu'il y ait « Zéro déchet », il suffit de trier », il doit dire que la Mairie du 1er est en ce moment sollicitée, pour l'implantation de bacs « Trilib' » qui ont déjà fait leur apparition dans le 2ème arrondissement. 32 projets d'implantation ont été proposés à la Mairie du 1er. La quasi-totalité de ces implantations n'est pas envisageable. D'abord parce que les habitants et commerçants ne voudront pas de cela en bas de chez eux. Ces trois bacs prennent l'emplacement de deux véhicules sur la chaussée. Ce sont des bacs aux couleurs extrêmement bariolées, ce qui ne semble pas totalement adapté à un bâti très patrimonial et très monumental comme le 1er arrondissement.

M. LEGARET a eu la curiosité d'aller voir et d'enquêter sur ce qu'il se passait dans le 2ème arrondissement qui s'est beaucoup glorifié d'être un arrondissement pionnier. Tout d'abord, ces bacs sont très peu utilisés. Deuxièmement, quand la société qui fait la collecte vient benner les différents bacs, elle les prend, les uns avec les autres et les met dans la même benne. Tout cela est uniquement fait pour la théâtralisation, la pseudo-pédagogie et ne sert à rien.

M. LEGARET ne veut pas prolonger plus loin l'étalage de ses convictions et de ses quelques connaissances sur le sujet, mais, pour toutes ces raisons, il ne peut pas donner un avis favorable. Il laisse les élus juges et s'en remet à la sagesse du Conseil. Il va personnellement s'abstenir, parce qu'il considère que, pour le moins, un sujet aussi sérieux mériterait que de vraies explications et que de vraies solutions soient apportées. Le sujet est sérieux, mais les solutions proposées ne le sont pas. Il ne peut donc pas conclure par un avis favorable. Il en a terminé et s'en remet à la sagesse de ses collègues.

M. Jean-François LEGARET donne la parole à Mme Catherine SALVADOR.

Mme Catherine SALVADOR demande si les riverains ont été consultés. Elle s'interroge sur le choix de certaines rues – M. Jean-François LEGARET parlait du patrimoine assez remarquable. Dans ces petites rues, il y aura un effet canyon parce que ces conteneurs sont non seulement affreux esthétiquement mais aussi extrêmement bruyants. Ils appellent de plus d'autres déchets, donc, généralement, il y a les conteneurs plus à côté également les matelas, les cartons. Cela fait un déballage. Certaines rues ont été choisies, alors que se trouvent des restaurants renommés, des hôtels qui accueillent une très jolie clientèle, de beaux magasins. Elle ignore qui a choisi ces rues. Il s'agit soit d'incompétence, soit de désinvolture. Elle rajoute qu'il s'agit des rues dans lesquelles se trouvent déjà les trois poubelles de tri sélectif. Cette installation de « Trilib » n'a vraiment aucun fondement. Ni les riverains, ni les commerçants n'ont été consultés. Elle voudrait donc savoir comment le choix de ces rues s'est fait, premièrement. Elle aimerait que, ceux à la Ville, qui parlent toujours de concertation, de démocratie de proximité, pour une fois, mettent en application leur principe.

M. Jean-François LEGARET donne la parole à Mme Josy POSINE, qui a particulièrement travaillé sur le sujet – et il l'en remercie.

Mme Josy POSINE a été saisie par les services de la propreté (la Direction) début avril. Quand elle a lu le contenu, elle ne s'y est pas du tout intéressé. Elle a même failli tout refuser. Elle a reçu un deuxième courrier, car elle n'avait pas répondu. Au deuxième courrier, elle s'est intéressée au 2<sup>ème</sup> arrondissement, qui, paraît-il, est exemplaire. Il lui a été cité comme étant exemplaire. Elle a alors sillonné le 2<sup>ème</sup> arrondissement, avant de sillonner le 1<sup>er</sup> arrondissement. Elle a un exemple concret ici du 2<sup>ème</sup> arrondissement et une photographie. Il s'agit de quatre grands bacs. C'est grotesque. Elle va faire passer toutes les photographies. Elle montre celle de la rue Beauregard, avec quatre grands bacs, des cartons à côté. Elle a regardé et constaté que c'était vide dans le grand bac prévu à cet effet. Un bac est prévu pour les grands cartons, un bac pour les petits cartons, un bac jaune pour les bouteilles plastique et le reste. Elle est allée jusqu'à la rue de la Lune où un bac a été rajouté pour les vêtements et les chaussures. Cela fait cinq gros bacs. C'est grotesque et inélégant. C'est sale et cela va apporter la saleté. Mme POSINE a interrogé le Monsieur rue Beauregard qui se servait des bacs. Il lui a dit : *« j'ai cela devant mon établissement ; je suis désemparé »*. Elle l'a invité à aller voir le Maire du 2<sup>ème</sup> arrondissement pour lui dire ce qu'il venait de dire. Mme Josy POSINE a effectivement sillonné le 1<sup>er</sup> arrondissement, mais elle a été découragée. Elle a tout abandonné. Elle a fait le quartier Vendôme, le quartier Palais Royal. Elle n'avait pas reçu l'information du quartier des Halles.

M. Jean-François LEGARET remercie Mme Josy POSINE et ajoute qu'ils ont travaillé sur les propositions faites, qu'ils ont regardées une par une. Ils n'ont pas fait un rejet « en bloc ». Et ils ont constaté qu'aucune de ces propositions n'étaient recevables.

Mme Josy POSINE confirme à M. Jean-François LEGARET que les Services de la propreté ont la pression de l'Hôtel de Ville. Ils ne veulent pas du tout s'occuper des riverains. Ils sont obligés de poser ces conteneurs bientôt (à la fin de l'année). Ils ne tiennent pas compte des riverains et, de plus, elle a peur que cela soit posé la nuit, de la même manière que les arbres du Jardin des Halles qui ont été coupés la nuit.

M. Jean-François LEGARET donne la parole à Mme Catherine TRONCA.

Mme Catherine TRONCA indique que tout le monde trouve ces bacs laids et tout le monde est d'accord avec M. Jean-François LEGARET et Mme Josy POSINE. En dehors du fait que c'est énorme et à cause de l'esthétisme, une réflexion est en cours. En revanche, cette démarche vise à tenter de diminuer et sensibiliser les gens à l'émission de déchets et voir comment faire. C'est plutôt avant-gardiste. Il n'est pas possible de critiquer quelque chose qui n'existe pas déjà, premièrement. Elle voulait également dire que le dernier Conseil de Paris a voté pour Ivry, etc. Tout va plutôt dans le sens de Monsieur le Maire. Il n'empêche que de nombreuses fois, la question se pose de savoir ce qu'il faut faire de ces grands cartons, etc. Elle ne dit pas que si elle habitait devant un « Trilib », elle serait ravie.

Pour répondre à Mme Catherine TRONCA, Mme Josy POSINE explique que la majorité n'est pas du tout contre le « Trilib » ou la sélection des déchets. Ce n'est pas du tout le propos tenu dans son intervention. Le 1<sup>er</sup> arrondissement a trois poubelles. De nombreuses rues sont dotées de ces poubelles. Tous

respectent la sélection de ces déchets, ce qui n'est d'ailleurs pas toujours le cas des éboueurs. Le problème est qu'il faut trouver un lieu approprié. Il ne faut pas mettre ces horreurs n'importe où. Il faut trouver, étudier, se concerter, trouver des endroits dans l'arrondissement qui nuiraient le moins possible ou à personne. Il faudrait de toute façon avoir un minimum de concertation. Elle demande à Mme Catherine TRONCA de ne pas faire dire à la majorité, qu'elle est contre le tri sélectif. Ce n'est pas du tout le propos de Mme POSINE.

M. Jean-François LEGARET donne la parole à Mme Françoise FILOCHE.

Mme Françoise FILOCHE comprend l'aspect inesthétique, pour ne pas dire de mocheté intégrale de ces conteneurs. Le problème est aussi que ces commerçants sont parfois un peu légers en ce qui concerne leurs poubelles. Ils déposent des cartons, des boîtes de plastique, des huiles, des déchets divers, dans des petites poubelles transparentes à longueur de journée. Dans son quartier, c'est le cas tout le temps. Quand elle veut jeter des déjections canines, elle a parfois beaucoup de mal à retrouver une poubelle qui ne soit pas entièrement remplie par des objets des commerçants. Il serait possible de suggérer à l'agence dont il est question dans la délibération non seulement de faire appel à des familles, mais surtout à des commerçants, parce que ce sont eux qui sont les plus fautifs en général.

M. Jean-François LEGARET trouve que c'est tout à fait une bonne suggestion. Il donne la parole à M. Baptiste BOUSSARD d'abord, puis à Mme Catherine TRONCA.

M. Baptiste BOUSSARD souhaite justement répondre sur les commerçants. Deux systèmes de poubelle existent : pour les riverains et pour les commerçants. Un commerçant est censé avoir son propre bac, son propre réseau de poubelle, son propre réseau de recyclage. La loi est faite comme cela. Un commerçant n'a absolument pas à aller mettre ses produits là-dedans. Le commerçant peut utiliser des photocopieurs, par exemple : tous ces produits doivent être recyclés. Il doit faire appel à des sociétés spécialisées, comme les restaurants font appel à des sociétés spécialisées pour récupérer les déchets alimentaires. Pourquoi ne le font-ils pas ? Parce qu'il n'y a absolument aucun contrôle et que M. BOUSSARD pense que l'information n'est pas la bonne. Il était tout à l'heure question d'une subvention pour une association qui va aller faire de l'information à 30 familles. Comme le dit Mme Françoise FILOCHE, il faudrait justement commencer par enseigner aux commerçants comment recycler leurs propres déchets et effectivement, ne pas les mettre dans des halls d'immeuble, dans des poubelles publiques. Un vrai travail de fond est à faire. Mais ces poubelles sont censées être destinées seulement aux riverains. Les commerçants n'ont juridiquement pas le droit de mettre le moindre bout de papier là-dedans.

M. Jean-François LEGARET donne la parole à Mme Josy POSINE.

Mme Josy POSINE est choquée de savoir que trois bacs seront mis en place rue de l'Oratoire. Cela paralyse toute la rue : les riverains, la paroisse.

Mme Catherine TRONCA pense que les échanges sont hors-sujet par rapport à la délibération. La délibération ne concerne pas ces bacs. Il s'agit, dans la délibération, de donner des *kits* pédagogiques à des familles pour sensibiliser sur les diminutions des déchets. Elle veut bien que les élus parlent de cela : c'est très intéressant et le groupe de Mme TRONCA partage tout à fait l'avis de la majorité. Elle est d'accord concernant la rue de l'Oratoire : ce serait très laid. Les bacs sont laids. Ils sont d'accord. Mais ce n'est pas l'objet de la délibération. L'objet de la délibération est de proposer à des familles de leur donner un *kit* pédagogique.

M. Jean-François LEGARET fait remarquer à Mme Catherine TRONCA, qu'il n'est pas interdit, à l'occasion d'une délibération, d'avoir une réflexion un peu plus globale.

Mme Catherine TRONCA trouve que les élus s'éloignent du sujet.

M. Jean-François LEGARET ajoute que Mme Catherine TRONCA ne se prive pas de le faire, d'ailleurs à juste titre, sur un certain nombre d'opportunités.

Mme Catherine TRONCA note qu'il s'agit de voter une délibération. Il s'agit de voter sur les *kits* pédagogiques.

M. Jean-François LEGARET la rejoint. Il ne s'agit de voter que la délibération, mais il assume, en tant que rapporteur, avoir fait très directement état de son opinion sur le problème plus général. Mme Catherine TRONCA a raison : il propose de délibérer sur la délibération elle-même.

Le projet de délibération reçoit un avis défavorable, par 4 voix Contre (M. Emmanuel CALDAGUES, M. Baptiste BOUSSARD, Mme Josy POSINE, Mme Michèle HAEGY), 2 voix Pour (Mme Catherine TRONCA, Mme Françoise FILOCHE) et 4 abstentions (M. Jean-François LEGARET, M. Marc MUTTI, Mme Catherine MATHON, Mme Catherine SALVADOR); au motif que l'utilisation de la terminologie "Zéro déchet" relève de la désinformation au regard de la réalité des volumes réellement traités par le SYTCOM et que le Conseil d'arrondissement considère que le montant de la subvention serait plus utile à financer des inspecteurs de salubrité chargés de faire appliquer le règlement sanitaire départemental.

### **Délibération 2018 DPE 34 - Modification du règlement du service public de l'eau**

M. Jean-François LEGARET donne la parole à M. Baptiste BOUSSARD qui rapporte ce projet de délibération.

M. Baptiste BOUSSARD indique qu'il s'agit d'une délibération assez technique. Pour faire concis, il explique qu'il est question d'une modification du règlement du service public de l'eau à Paris qui fait suite à diverses modifications des textes de loi. Il donne la liste des modifications :

- l'obligation de proposer aux consommateurs le recours à des processus de médiation référencés auprès de la commission d'évaluation et de contrôle de la médiation, de la consommation ;
- l'obligation de souscrire à un contrat pour les consommateurs abonnés directement au service ;
- la capacité de chaque abonné de se rétracter ;
- la gestion des données collectées auprès des abonnés ;
- tout un article concerne ensuite les voies privées et les systèmes de branchement, diverses choses assez techniques.

M. BOUSSARD invite les élus à voter pour cette délibération, car il fera confiance aux services juridiques. Il précise qu'il ne parle pas de la Mairie, mais des services des eaux de Paris.

M. Jean-François LEGARET constate que cela engage M. Baptiste BOUSSARD.

M. Baptiste BOUSSARD acquiesce.

M. Jean-François LEGARET met le projet de délibération aux voix, qui reçoit un avis favorable à l'unanimité.

### **Délibération 2018 DVD 24 - Plan vélo - Approbation du plan triennal 2018 - 2020. Demande de subventions correspondantes auprès de la Région Ile de France**

M. Jean-François LEGARET donne la parole à M. Baptiste BOUSSARD qui rapporte ce projet de délibération.

M. Baptiste BOUSSARD explique qu'il s'agit de porter aux voix le projet triennal du plan vélo de la Ville de Paris.

M. Jean-François LEGARET ajoute qu'il est question également de solliciter les subventions afférentes.

M. Baptiste BOUSSARD précise qu'il s'agit de solliciter environ 30 millions de subventions auprès de la Région Ile-de-France en rappelant que sur les projets de plan vélo initiaux, seuls 30% ont été réalisés aujourd'hui et que beaucoup d'itinéraires prévus pour ce plan ne sont à ce jour pas très bien déterminés. Tout cela est assez flou. De nombreuses pistes cyclables sont faites partout et M. BOUSSARD ne rappellera pas évidemment que, pour le moment, il n'existe plus de service Vélib'. Mais M. BOUSSARD ne peut qu'inciter les élus à voter pour. Tout le monde est pour le système bidirectionnel. Dans la délibération, les demandes de subvention sont pour tout ce qui concerne les accès aux gares, les transports en commun, les lieux publics. Tous ces projets sont en cours d'examen. Ils ne sont donc absolument pas définis.

M. Jean-François LEGARET s'enquiert de questions et donne la parole à Mme Françoise FILOCHE.

Mme Françoise FILOCHE pense que M. Baptiste BOUSSARD a, comme elle, remarqué que la place des Innocents était très encombrée par des vélos : une société de vélos privée occupe une place très importante, avec des gens autour. Celui lui paraît bien, mais elle demande si cela est permis et autorisé et jusqu'à quel point cela va se développer, parce qu'au départ, il y avait une vingtaine ou trentaine de vélos. Il y en a maintenant beaucoup plus que cela, 50, voire 60, 70.

M. Baptiste BOUSSARD répond que la Ville est en train de travailler sur le sujet, mais malheureusement, il n'existe pas aujourd'hui de solution juridique à cela. Ce sont des vélos en libre-service. Les gens ont des applications. Ils paient avec leur téléphone. Ils peuvent poser le vélo où ils veulent. Ensuite, il est compliqué de verbaliser des vélos comme ceux-là. Il pense que les policiers pourraient trouver un moyen, mais cela est très complexe. Effectivement, cela risque de devenir un problème assez rapidement. Cela commence. La Ville n'est pas encore envahie, mais cela commence.

Mme Catherine TRONCA indique que cela va se terminer comme en Chine, où les vélos sont entassés parce que les gens ne savent plus où les mettre sur la place publique. Il est vrai qu'avoir un plan est important.

M. Jean-François LEGARET explique l'échec du service Vélib', comme les élus le savent, avec un déploiement qui n'est absolument pas satisfaisant ; un prestataire qui devrait normalement verser à la Ville des indemnités lourdes. Mais, en réponse à une question que M. Jean-François LEGARET a posée en Conseil de Paris, il croit pouvoir dire aux élus que la Ville de Paris n'a pas réclamé ces indemnités, ce qui paraît à M. LEGARET être une étrangeté. Mais c'est ainsi.

Comme le service Vélib' est complètement défaillant, une fenêtre de tir a permis à toutes ces sociétés qui font du vélo en libre-service de venir. C'est de la camelote. Les vélos se cassent à la vitesse grand V. Une entreprise les a déjà d'ailleurs complètement retirés, parce que tous les vélos étaient cassés en moins d'un mois. Quatre ou cinq prestataires sont arrivés sur Paris (les verts, les rouges, les jaunes, les gris, les orange) – il n'est pas là pour leur faire de la publicité, mais il est possible de les différencier. Pendant ce temps, la Ville de Paris ne perçoit pas un centime sur ces vélos en libre-service. La Ville a dit : « *Nous allons les taxer sur les trottoirs* ». Cela est matériellement absolument impossible. Il est certain que les gens les laissent absolument n'importe comment. Ils sont complètement irresponsables. Cela est très gênant pour des personnes handicapées, pour des mères de famille, car elles ne peuvent plus passer sur les trottoirs. En terme d'occupation de l'espace public, c'est extrêmement pénalisant et assez catastrophique à Paris.

M. Marc MUTTI souligne que des sociétés d'horizons diverses se sont engouffrées allégrement dans un vide juridique face au marasme du Vélib'. Quelques sociétés privées sont en train de travailler peut-être, à terme, avec la DVD sur la possibilité de mettre en place des *Hub* virtuels. Le vélo serait géolocalisé pour ne pouvoir se cadenasser que dans des secteurs immatériels. Evidemment, ce ne serait pas des stations physiques, mais cela offrira la possibilité d'être fermé en fonction d'une géolocalisation sur des *Hub* virtuels peut-être prévus avec la Ville de Paris. Des sociétés réfléchissent avec la DVD notamment pour orienter le stationnement des vélos là, uniquement dans ces secteurs. Il ne serait pas possible de fermer le vélo (et donc, il faudrait continuer à payer) si le vélo est laissé à l'extérieur de ces zones immatérielles.

M. Jean-François LEGARET donne la parole à M. Emmanuel CALDAGUES.

M. Emmanuel CALDAGUES, à titre personnel, partage cette inquiétude. Il s'excuse d'être arrivé quand le débat était déjà en cours. Le développement des vélos et d'ailleurs d'autres engins de circulation sur la voirie parisienne non organisée peut être encouragé par un éventuel échec total de la gestion municipale de Vélib'. C'est une possibilité. Ce n'est pas sûr, mais c'est une possibilité. Déjà, les difficultés de la Ville peuvent encourager les sociétés à s'implanter.

M. CALDAGUES est très inquiet, parce qu'en dehors des problèmes d'esthétique (qui sont très importants, avec une esthétique très dégradée dans Paris : une tentative avait été faite d'imposer des kiosques immondes), il y a une signalétique aujourd'hui sur la chaussée parisienne absolument démesurée parfois et une signalétique tellement nombreuse et variée que le décor parisien lui semble gâché. S'il existe en plus une liberté d'installation de vélos, de scooters bientôt de motos, peut-être de voitures, la situation de la voirie parisienne sera totalement catastrophique.

Il est aujourd'hui question de circulation douce, mais pour les piétons, la situation est dure aujourd'hui à Paris. Dans des quartiers, c'est un véritable parcours du combattant. Les élus évoquent les personnes à mobilité réduite : dans certains endroits, il n'est plus possible de marcher. Des pistes vélos aujourd'hui sont sur des sites pas tout à fait propres, c'est-à-dire pas isolés du reste de la chaussée, avec des priorités piéton qui ne sont absolument pas respectées. M. CALDAGUES aimerait avoir la statistique des accidents sur la voirie et la chaussée à Paris – mais il pense ne jamais avoir cette statistique. Il a vu que la Maire de Paris faisait de la publicité au Japon en disant que la voiture, ce n'est pas bien car dangereux, parce que cela entraîne des morts. M. CALDAGUES a un peu discuté avec les services de police sur les accidents de vélos à Paris et de piétons. Il peut dire que c'est quand même assez gratiné. Tout cela est masqué avec un discours idéologique où des mots sont mis sur des situations qui sont complètement différentes. Il est très choqué par cette *novlangue* avec l'expression d'une idéologie qui est totalement contraire à la réalité. C'est vraiment assez désespérant.

Mme Catherine MATHON voudrait rajouter à cette énumération la multiplication pas des *tuk-tuk*, mais presque, des vélos triporteurs avec de la musique à fond et qui passent aussi à fond. Soit ils empruntent la même chaussée que les voitures, soit carrément, des pistes cyclables. Là, apparemment, ils n'ont pas l'air d'être verbalisés. Ils empruntent aussi les voies de bus. Ils restent sur la voie publique en attendant les clients.

M. Jean-François LEGARET fait savoir que M. Christophe NAJDOSKI s'était exprimé il y a quelque temps et avait dit : « *Cela existe ; nous ne savons pas trop quoi faire* ». M. Jean-François LEGARET pense qu'il faudrait une action très puissante accompagnée, s'il le faut, de dispositions législatives que la Mairie de Paris peut très bien demander au Parlement, mais il a l'impression que la Ville s'installe dans une anarchie, pas tout à fait subie, mais un peu acceptée. C'est un vrai sujet.

M. le Maire ne constate aucune autre intervention et met la délibération aux voix, qui reçoit un avis favorable par 7 voix Pour (M. Jean-François LEGARET, M. Marc MUTTI, M. Baptiste BOUSSARD, Mme Josy POSINE, Mme Michèle HAEGY, Mme Catherine TRONCA, Mme Françoise FILOCHE) et 3 abstentions (M. Emmanuel CALDAGUES, Mme Catherine MATHON, Mme Catherine SALVADOR).

### **Délibération 2018 DVD 46 - Dispositions applicables au stationnement de surface (poids lourds, déménagements, autocars et professionnels divers)**

M. Jean-François LEGARET donne la parole à M. Baptiste BOUSSARD qui rapporte ce projet de délibération.

M. Baptiste BOUSSARD indique qu'il s'agit du comblement d'un petit vide juridique sur le stationnement et notamment concernant les véhicules de plus de 3,5 tonnes qui souhaitent stationner dans Paris et qui aujourd'hui n'étaient pas soumis à une redevance pour leur stationnement. Il est donc proposé de mettre une tarification pour tous ces véhicules. Cela comprend aussi maintenant les véhicules de

déménagement, qui étaient censés payer quelque chose, mais pour qui existait une certaine tolérance. A partir du moment où les demandes avaient été faites en bonne et due forme, la Préfecture appliquait le principe de tolérance. Il est aussi question des autocars dans l'intitulé, puisqu'en fait, ils ne seront pas soumis *a priori* à cette nouvelle redevance, mais c'est l'occasion de rappeler que les autocars font ce qu'ils veulent dans Paris et qu'il existe un souci avec le stationnement des autocars surtout dans leur arrondissement.

M. BOUSSARD pense que les élus ne peuvent être que pour ce système là en espérant simplement que les camions ne se disant pas qu'ils ont le droit de stationner aujourd'hui alors qu'auparavant, ils estimaient ne pas avoir le droit de le faire. Les arrondissements avaient peut-être à faire à moins de stationnement de gros poids lourds, puisqu'ils n'étaient pas censés y rester selon la loi.

Pour l'anecdote, dans la délibération, il est quand même stipulé que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, la récente municipalisation du stationnement a provoqué « *une modification notable de l'usage de la voirie par les automobilistes* ». De nombreux véhicules quittent les rues parisiennes. Le taux de vide augmente et il est nécessaire à la fluidité de la rotation des véhicules dans certains quartiers de la capitale. Ce taux de vide doit impérativement être préservé pour limiter le temps de circulation lié à la recherche de place et ainsi diminuer la pollution atmosphérique générée au cours de cette recherche. Il s'agissait juste d'une anecdote dans la délibération, mais effectivement il est notable de voir qu'il y a moins de bouchons et beaucoup moins de véhicules ventouses, comme cela est indiqué dans la délibération.

M. Jean-François LEGARET ferait deux observations liées au 1<sup>er</sup> arrondissement à l'occasion de l'examen de cette délibération. En haut de la page 2, au troisième paragraphe, il est dit : « *En dehors des tournages de films qui font l'objet d'une réglementation particulière pour favoriser l'attractivité de la capitale* ». Il s'excuse de rappeler que le 1<sup>er</sup> arrondissement est plutôt demandeur d'un moratoire et d'un encadrement sévère. Il ne faut donc pas venir dire au 1<sup>er</sup> arrondissement qu'il faut encourager, par des dispositions tarifaires attractives, les tournages de films, parce que l'arrondissement en subit assez lourdement les conséquences.

D'autre part, il repose à l'occasion de cette délibération, puisqu'il est question de tous les gros porteurs, y compris des autocars, le fait que le gestionnaire du parc souterrain de stationnement pour autocars du carrousel ne répond absolument pas aux objectifs du cahier des charges ; qu'il pratique une politique tarifaire totalement discriminatoire et pénalisante et que tous les autocars préfèrent se garer sur la chaussée plutôt que d'aller au parking parce que c'est plus cher. M. LEGARET a eu récemment des contacts avec le commissaire divisionnaire HATSCH, qui l'a informé que ses services avaient fait des opérations punitives importantes pour justement verbaliser les autocars stationnant sur la chaussée sur un certain nombre d'emplacements que la Mairie du 1<sup>er</sup> arrondissement lui avait signalés, notamment la place du Palais Royal, la place André Malraux. Des efforts ont été faits. D'après les services de police : verbalisation accrue, opérations coups de poings, oui, taxation immédiate. Pour les tours opérateurs venant de lointains pays étrangers, s'ils ne paient pas sur le champ, l'envoi d'une carte amende n'est pas très dissuasif. Ils sont donc sommés de payer sur le champ. M. Jean-François LEGARET a constaté, d'autres élus avec lui, que des sabots taille XXL sont utilisés pour immobiliser les autocars; cela prouve que l'opération d'intensification demandée par les élus fonctionne.

Mais, une fois que tout cela est dit, une fois en discussion avec ces tours opérateurs, ils disent : « *très bien, nous payons mais nous préférons payer que d'aller au parking du carrousel parce que c'est trop cher* ». C'est le commissaire divisionnaire qui raconte cela à M. LEGARET. Il s'agit d'une situation absurde. M. le Maire se bat depuis des années pour que la Ville impose à son gestionnaire des choses. Il rappelle inlassablement qu'à l'origine, lorsque l'Etat, dans le cadre de l'opération du Grand Louvre, a lancé la création de ce parking en en confiant la réalisation à une filiale de la Caisse des dépôts, il s'agissait de faire un parking pour voiture. C'est parce que le prédécesseur de M. LEGARET, M. Michel CALDAGUES, s'est battu pour dire qu'il fallait impérativement à cet emplacement qu'il y ait un parking pour autocar, que c'est le cas. Sur ses interventions, la Ville de Paris a accepté de financer les travaux de parking autocar dans ce parking.

Il n'admet pas et n'admettra jamais, la Ville ayant financé, que cet équipement qui existe, soit quasi-désert et inutilisé, parce que, pour dire les choses très précisément, le gestionnaire Q-Park pour ne pas le nommer, n'a qu'un objectif en tête, qui est de ne pas rentabiliser ce parking pour autocar, pour démontrer que ce n'est pas rentable et obtenir enfin l'autorisation de rajouter une dalle qui permettra de faire deux étages de stationnement pour voiture à la place de stationnement pour autocar. Il se battra jusqu'au bout pour dire que cela n'est pas acceptable. Tout cela ne repose donc que sur les instructions et l'autorité que la Ville doit exercer sur son concessionnaire, sur le concessionnaire Q-Park, pour qu'il respecte le cahier des charges qui est lié à l'investissement qui a été fait. La Ville a les moyens d'imposer une politique tarifaire qui soit incitative et qui oblige les autocaristes à aller se garer là.

M. LEGARET s'arrête là, car il est capable de s'animer sur ce sujet. Il ne voudrait pas leur faire perdre à ses pairs à cette heure tardive de précieuses minutes. En tout cas, il voulait vous dire sa détermination. Il est prêt d'ailleurs dans le cadre de la discussion de cette délibération au Conseil de Paris, à déposer un amendement ou un vœu allant dans ce sens. Il s'enquiert d'autres questions.

Il met aux voix ce projet de délibération, qui reçoit un avis favorable à l'unanimité.

### **Délibération 2018 DASCO 40-G - Divers collèges - Dotations (693.750 €) pour le soutien départemental aux projets éducatifs**

M. Jean-François LEGARET fait savoir que cette dernière délibération n'est pas soumise au vote. Elle concerne le Département. Il donne la parole à M. Emmanuel CALDAGUES pour présenter rapidement la DASCO 40-G.

M. Emmanuel CALDAGUES explique qu'il s'agit d'attribuer une subvention de 5.000 € au collège POQUELIN pour des projets pédagogiques. C'est seulement une communication, car cela relève du Département.

Le Conseil prend acte de la communication de ce projet de délibération.

M. Jean-François LEGARET indique que l'examen des délibérations est terminé.

Sur sa proposition, le Conseil valide les candidatures suivantes dans les Conseils de quartier : au Conseil de quartier Les Halles, Mme Marie-Christine ULMANN ; au Conseil de quartier Palais Royal, Mme Anne-Marie HAVARD DIT DUCLOS et Mme Amal KONE.

M. Jean-François LEGARET en a terminé avec ces délibérations et communications. La prochaine séance du Conseil d'Arrondissement aura lieu le lundi 10 septembre.

M. Jean-François LEGARET s'enquiert de questions et donne la parole à Mme Françoise FILOCHE.

Mme Françoise FILOCHE fait savoir que s'est tenue ce week-end la manifestation d'Art en 1<sup>er</sup> et des ateliers portes ouvertes. Cela s'est bien déroulé. Le bilan n'a pas encore été fait, mais comme elle est passée dans de nombreux endroits, elle peut dire qu'il s'agit d'une bonne année. Samedi a été très calme. Il n'y avait pas beaucoup de monde dans les rues. C'était assez désert, mais le dimanche, la manifestation s'est animée. La fréquentation a été importante. Des affaires se sont résolues. Les artistes avaient l'air plutôt contents.

Elle a quand même constaté une chose qui l'a un peu étonnée. Tout d'abord, les artistes au Beffroi ont eu du mal à trouver la clé, parce que les services n'étaient pas au courant. Elle ne sait pas ce qu'il s'est passé. Heureusement que le concierge était là et qu'il a pu régler le problème, sinon cela ne s'ouvrirait pas.

Propos hors micro à 5'06 de la deuxième bande.

Mme Françoise FILOCHE ajoute qu'il n'y avait personne et les artistes étaient quand même très embêtées. Le concierge a fait son travail. Il est arrivé. Il a trouvé une solution. Le deuxième problème constaté est que trois gardiens étaient là. Elle se souvient que la réflexion lui avait été faite, de savoir pourquoi cela avait augmenté. Elle ne le savait pas. M. ADDA avait dit que la raison était que les tarifs avaient augmenté. Mais en fait la réponse est peut-être là, sur le fait qu'il y avait trois gardiens. Deux étaient de la société SPG : ils ont dit à Mme FILOCHE qu'ils étaient envoyés par la Mairie. Elle a demandé par quelle Mairie. Ils ont répondu : « *par la Mairie* ». Elle n'a donc pas pu en savoir d'avantage. L'autre gardien était envoyé par M. ADDA de la FSP.

M. Jean-François LEGARET note que la Mairie a déjà fait cela.

Mme Françoise FILOCHE ne sait pas, mais elle ne voudrait quand même pas que le Conseil de quartier paie trois gardiens. Deux, c'est déjà beaucoup pour ce qu'il y a à faire. Elle demande donc si M. le Maire pourrait voir ce qu'il faut faire par rapport à ce qu'il s'est passé. La remarque était tout à fait justifiée. Sur trois personnes, il y en a vraiment une de trop.

Mme Catherine MATHON participe toujours et se promène dans tous les ateliers où les artistes exposent. Elle n'était pas à Paris hier et avant-hier, jours où l'exposition s'est déroulée. Concernant le gardiennage du Beffroi, elle est un peu étonnée, parce qu'elle a vu le devis et il s'agissait de deux gardiens. Elle n'a pas vu ni la mention d'une troisième personne, ni un deuxième devis qui mentionnerait une troisième personne. Dès demain, elle va regarder cela avec Henri, car elle est effectivement étonnée. Ce n'était pas stipulé sur le devis lorsqu'ils en ont parlé lors d'un Conseil de quartier. Deux gardiens étaient mentionnés, ce qui paraissait déjà un peu élevé comme nombre, pour le Beffroi. Elle se renseigne dès demain et téléphone à Mme Françoise FILOCHE.

M. Jean-François LEGARET donne la parole à Mme Catherine TRONCA.

Mme Catherine TRONCA voulait savoir si la Mairie avait des nouvelles de la rue des Prouvaires. Depuis le 27 avril où il y a eu l'effondrement, les gravats, etc., rien de constructif n'est notable. Alors, certes, l'immeuble a été classé non dangereux mais elle demande si les familles ont été relogées. Les gravas sont là. Elle souhaite savoir si la Mairie a des informations.

M. Jean-François LEGARET continue de s'occuper activement de ce dossier. Il fait des interventions aussi haut placées qu'il puisse le faire. Il a d'ailleurs personnellement signalé à M. Nicolas NORDMAN qui est le nouvel adjoint à la Maire chargé du handicap, la situation du couple. Comme les élus le savent, le mari est très lourdement handicapé. M. LEGARET a donné tous les éléments à M. Nicolas NORDMAN, pour plaider pour que soit faite une proposition rapide, acceptable et même honorable de relogement. Cela lui paraît indispensable.

Par ailleurs, M. LEGARET en a parlé à M. MADEC qui préside Paris Habitat et lui a demandé de venir sur place et de faire une visite complète de cet immeuble. M. MADEC en a accepté le principe. M. LEGARET lui a dit qu'il l'accompagnerait bien sûr dans cette visite. Voilà ce que M. le Maire peut dire pour l'instant. Il voit M. Stéphane DAUPHIN très prochainement. Il va naturellement mettre la pression. Il est d'accord avec Mme Catherine TRONCA sur le fait qu'aujourd'hui aucune proposition acceptable n'ait été faite à ce couple qui a vraiment vécu un drame. Toute proportion gardée, cette situation rejoint celle évoquée tout à l'heure.

\* \* \* \* \*

La séance est levée à 20h10

\* \* \* \* \*

Jean-François LEGARET

Maire du 1<sup>er</sup> arrondissement